

L'ANNÉE POLITIQUE

La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009

Larbi Chouikha* et Éric Gobe**

L'année 2008 a été marquée par la « révolte du bassin minier de Gafsa ». Les mobilisations sociales qui ont touché cette région pauvre, aux confins de la frontière algérienne ont constitué le mouvement de protestation le plus important connu par la Tunisie depuis la « révolte du pain » de janvier 1984. Il a duré près de six mois et a concerné différentes catégories de la population, comme les chômeurs (surtout les diplômés chômeurs), les travailleurs précaires des chantiers des municipalités, les élèves des lycées et les familles d'ouvriers victimes d'accident du travail dans les mines de phosphate. Ce faisant, « l'espace de la révolte » (Le Saout, 2000, p. 49) a concerné des populations marginalisées, mises à l'écart économiquement et socialement dans une région située elle-même aux marges de la Tunisie¹. La contestation est partie le 5 janvier de la délégation (sous-préfecture) de Redeyef (26 143 habitants selon le dernier recensement de 2004) pour gagner les autres principales villes minières, notamment Moularès (Oum Laarâyes en arabe, 24 487 habitants), M'dhila (12 383 habitants), et, dans une moindre mesure Metlaoui (37 099 habitants). À l'exception de Gafsa, l'ensemble du bassin minier a été traversé par un conflit social sans précédent. De leur côté, les partis politiques « indépendants », sans leadership unifié et obnubilés par l'élection présidentielle de 2009, n'ont pas été capables de faire de l'épisode protestataire du bassin minier un enjeu politique. Ahmed Néjib Chebbi, le fondateur du parti démocrate progressiste (PDP), désireux de susciter une dynamique populaire autour de sa candidature à l'élection présidentielle a paru un moment gêné par un mouvement social qui a fait passer au second plan son opération de communication électorale. L'année 2008 a ainsi montré de façon flagrante le hiatus existant entre des forces politiques d'opposition très faibles et une fraction de la population tunisienne que ni le parti présidentiel, ni la centrale syndicale unique n'ont pu ou su prendre en charge.

Le bassin minier de Gafsa : entre émeutes et mouvement social

Les mouvements de protestations du bassin minier ont participé d'une coupure entre la catégorie des salariés intégrés, c'est-à-dire *grosso modo* les ouvriers et les cadres de la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG), et celle des « laissés pour compte » du marché du travail. Force est de constater que les employés de la CPG n'ont que peu participé aux différentes mobilisations. N'ayant pas réellement intérêt à une remise en cause du *statu quo*, ils constituent en quelque sorte dans cette région une aristocratie ouvrière dont les conditions d'emploi sont

* Maître de conférences à l'Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI), Université de la Manouba.

** Chercheur à l'IREMAM/CNRS

¹ Cette région a connu tout au long du XX^e siècle de nombreux conflits du travail en relation avec la mine. C'est également de Gafsa qu'est partie en 1980 une opération armée visant à renverser le régime de Bourguiba. Même si ce mouvement protestataire de 2008 relève d'une problématique différente des conflits qui l'a précédé, il a largement puisé dans les représentations collectives relatives au passé de la région pour construire la sienne. Voir à ce sujet l'article d'Amin Allal (à paraître). Document aimablement fourni par l'auteur.

relativement privilégiées, leur salaire moyen tournant autour de 1 000 DT, soit un peu moins de cinq fois le salaire minimum tunisien.

L'originalité du mouvement du bassin minier, dans le contexte tunisien, se rapporte également aux nombreux répertoires d'action utilisés par les protagonistes du mouvement. Ces derniers ont eu recours aux classiques grèves de la faim, manifestations ou sit-in collectif dans divers lieux publics. Probablement inspirés par les formes de mobilisation vues sur les écrans des diverses chaînes satellitaires, ils ont organisé des sit-in de longue durée en dressant des tentes sur certains lieux stratégiques afin de stopper, ou tout au moins de freiner l'activité économique dans les zones d'extraction du phosphate. Des campements ont été ainsi dressés devant les lavoirs de minerais ou le long des voies de chemins de fer pour empêcher les trains transportant le phosphate de circuler, tandis que certains lycéens et jeunes chômeurs entreprenaient également d'arracher des centaines de mètres de voies de chemin de fer entre M'dhila et Moularès.

Par ailleurs, les mouvements ont pris parfois la forme d'émeutes : des groupes de lycéens et de jeunes marginaux, organisés en fonction des quartiers ont pris à partie les forces de l'ordre et les représentants de l'autorité. Ils ont aussi bloqué les principaux axes de circulation des villes en dressant des barrières de pneus enflammés. Pendant toute la durée des mouvements, les phases de montée en tension ont été entrecoupées de pauses, elles-mêmes résultat d'un progrès apparent dans les négociations entre certains porteurs des mobilisations et les autorités. Les revendications des différents acteurs de la protestation tournaient autour de la lutte contre le chômage et la précarité : pour simplifier le propos, on peut dire que l'ensemble des participants aux différentes mobilisations exigeaient d'être recrutés ou titularisés dans des emplois stables et publics. Dans une telle configuration, ce sont les diplômés chômeurs qui ont été les principaux entrepreneurs des mobilisations dans les différentes villes du bassin minier. Depuis mars 2007, quelques dizaines de diplômés chômeurs de l'université de Tunis ont décidé de se regrouper en association (l'Union des diplômés chômeurs, non reconnue par les autorités) pour dénoncer « la précarité de leurs conditions ». Depuis, cette fédération jusqu'alors tolérée par le régime de Ben Ali a fait des petits et des comités régionaux et locaux de diplômés chômeurs se sont développés dans les principaux centres urbains de Tunisie et dans les villes du bassin minier (à Gafsa² et dans les délégations de Redeyef et, dans une moindre mesure, de Moularès). C'est d'ailleurs, le comité local de défense des chômeurs de Redeyef qui a donné le coup d'envoi du mouvement protestataire. La formation scolaire et l'apprentissage militant dans ces jeunes comités a placé les diplômés chômeur au cœur des protestations. Au regard des épisodes du conflit du bassin minier, ils ont très certainement contribué à la prolongation des mobilisations. Ils les ont partiellement encadrées avec l'aide de certains leaders syndicaux de Redeyef qui ont créé un comité de négociation visant à formaliser et à légitimer les diverses revendications.

Peut-on dire, pour autant, que les épisodes protestataires du bassin minier sont assimilables à un mouvement social au sens où l'entendent Charles Tilly et Sidney Tarrow (2008, p. 27). Ils en ont incontestablement certains traits. Tout d'abord, ils se sont inscrits dans une « campagne durable de revendication » associée à un « ensemble de représentations publiques telles que cortèges, rassemblements » ou encore manifestations. On y a vu également « l'expression ostentatoire de la dignité, de la masse et de l'engagement par des moyens tels que le port [...] de badge, d'insignes, le défilé discipliné, les slogans scandés en chœur et les rassemblements devant les bâtiments public ». Mais dans le même temps, la « base du mouvement social », autrement dit « les ressources organisationnelles et les cadres culturels du conflit et de l'action collective » se sont révélés insuffisants pour faire aboutir les revendications de la contestation. En dépit de l'ampleur populaire pris par le mouvement de protestation, les

² En septembre 2007, les forces de l'ordre avaient réprimé un rassemblement du Comité régional des diplômés chômeurs de Gafsa « présidé » par Afef Bennaceur. Voir Ammar Amroussiya, « Le soulèvement du bassin minier : une tentative d'évaluation », *Ach-Chouyou'i*, n° 16, mai 2008. Revue du Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT), <http://www.albadil.org/spip.php?article1757>, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

entrepreneurs des mobilisations étaient trop marginaux pour s'imposer aux autorités : les dirigeants syndicaux locaux qui ont encadré le mouvement à Redeyef se situait à la marge de l'appareil syndical régional et *a fortiori* national, tandis que les comités de diplômés chômeurs étaient des organisations probablement trop jeunes, ayant une expérience limitée du conflit politique. Dans le contexte autoritaire tunisien, marqué par la fermeture de la structure des opportunités politiques, cette faiblesse de la base du mouvement social s'est avérée fatale pour la pérennisation de la contestation. Par ailleurs, le caractère émeutier qu'ont pu parfois revêtir les protestations contribue également à expliquer cette incapacité des protestations à déboucher sur un mouvement social durable. Par conséquent, les épisodes protestataires du bassin minier constituent un mouvement social avorté auquel la répression policière et militaire massive du mois de juin a mis un coup d'arrêt.

L'examen précis de la situation économique et social du bassin minier et des différents épisodes conflictuels qui se sont succédé tout au long de la première moitié de 2008 permet de mieux comprendre la dynamique du mouvement.

Les raisons de la colère : l'arrière plan économique et social du mouvement protestataire

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'activité économique du bassin minier s'articule autour de l'exploitation du minerai de phosphate. L'entreprise publique qui l'exploite, la CPG, demeure le principal employeur de la région. Mais la société a été progressivement restructurée avec le début de l'application du plan d'ajustement structurel en 1986. La modernisation de l'entreprise (fermeture des mines de fond au profit de celles à ciel ouvert) a débouché sur une chute de 75 % de ses effectifs qui sont passés de 14 000 à la fin des années 1980 à 5 853 en 2006³. Pourtant le tissu économique de la région est quasiment resté inchangé depuis vingt-cinq ans. L'investissement privé demeure insignifiant et l'État n'a pas mis en place de plan de développement pour diversifier l'économie et développer les infrastructures publiques⁴. Aussi une grande partie de la population a-t-elle le sentiment que le bassin minier n'a pas bénéficié de la même sollicitude de la part du pouvoir central que d'autres régions, notamment le Sahel, principal pourvoyeur en élites politiques et économiques tunisiennes⁵. Ces sentiments ne datent pas d'aujourd'hui, mais la situation difficile de larges secteurs de la population l'a accentué et l'a transformé en une inclination à la révolte, comme l'illustre cet extrait du communiqué publié pendant les mouvements par « les participants au sit-in de l'Union locale du travail de Redeyef » :

« À un moment où notre jeunesse souffre du dénuement, de la pauvreté et du chômage, les villes du Sahel reçoivent usines et établissements dans lesquels personne ne travaille. Notre jeunesse, nos filles, nos familles sont obligées d'émigrer et de se disperser à la recherche d'un emploi. Où est notre part du développement ? Quelle est notre part de la richesse nationale ? Où est la juste rétribution de notre participation à la construction de la nation et de son économie après plus de 50 ans⁶ ? »

Ce sentiment d'être les « laissés pour compte » du développement tunisien a également été alimenté pendant les deux années qui ont précédé les « événements du bassin minier » par une

³ « Le soulèvement des pauvres du bassin minier : pour le travail, la liberté et la dignité », *Al-Badil 'Ajil*, Liste de diffusion du site internet du PCOT, 13/08/2008, <http://www.albadil.org>, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

⁴ Mahmoud Ben Romdhane et Ali Kadel, « Le bassin minier de Gafsa : le désespoir sous les trésors », *Attariq al Jadid*, 7/08/2008.

⁵ Slaheddine Jourchi, « Tunisie : la révolte des habitants du bassin minier ouvre le dossier social avec force » *Swissinfo*, 18/04/2008, <http://www.swissinfo.org/ara/index.html>, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

⁶ Les participants au sit-in de l'Union locale du travail de Redeyef, « Communiqué à la population », *Al-Badil 'Ajil*, Liste de diffusion du site du PCOT, 14/02/2008, <http://www.albadil.org>, traduction de l'arabe Éric Gobe. Pour le texte complet, voir l'annexe, document 2.

croissance considérable des recettes tirées de l'exportation des phosphates : par rapport à 2005, les cours des produits phosphatiers ont connu une augmentation de 11 % et ceux de 2007 une hausse de 47 %. Puis, comme le note les économistes tunisiens Mahmoud Ben Romdhane et Ali Kadel, les cours se sont envolés en octobre 2007, si bien que les cours du 1^{er} trimestre 2008 étaient supérieurs de 125 % à ceux du 1^{er} trimestre 2007. L'augmentation des prix des produits phosphatiers a bien évidemment eu des conséquences sur les recettes d'exportation qui sont passés de 858 millions de DT en 2005 à 1 261 millions de DT en 2007. Pour les quatre premiers mois de l'année 2008, elles ont atteint 781 millions de DT⁷.

Ces données contrastent avec les chiffres officiels du chômage (2007) des principales agglomérations du bassin minier où ils sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (14,1 %). Avec respectivement des taux de 38,5 %, 28,4 % et 26,7 % des villes comme Moularès, M'dhila ou Redeyef sont sinistrées en matière d'emplois⁸.

Autour de la CPG, gravitent des sociétés sous-traitantes dont les salariés ont un statut précaire et sont mal payés, ce qui ne va pas sans susciter des frustrations eu égard aux conditions de travail des salariés de la CPG⁹. Cette forme de dualité du marché de l'emploi est d'autant plus mal ressentie par les travailleurs précaires et les diplômés chômeurs que le secrétaire général de l'Union régionale de l'UGTT (L'Union générale tunisienne du travail, UGTT), Amara Abbassi, député et membre du comité central du RCD est propriétaire de plusieurs de ces sociétés sous-traitantes¹⁰. Ce dernier, embauché en tant que responsable syndical à un poste de cadre au sein de la CPG au début des années 1990, a obtenu un contrat de sous-traitance avec cette société. Celui-ci lui a permis, dans un premier temps, de créer une société d'intérim fournissant, en fonction de l'état du marché des phosphates, le supplément de main d'œuvre dont la CPG avait besoin. Puis, Amara Abbassi, avec son fils et l'un de ses proches parents, Brahim Houchati, a monté deux autres entreprises, l'une de gardiennage et l'autre de maintenance travaillant également pour la CPG. Il dirige ainsi un holding de trois sociétés qui emploie autour de 800 salariés, au statut plus ou moins précaire, et dont les salaires varient entre 200 et 300 DT.

Mais par delà la mise en valeur des déterminants socioéconomiques des mouvements protestataires, il convient de distinguer les éléments qui ont contribué à cette « révolte du peuple des mines ». En l'occurrence, l'élément déclencheur est tout à fait identifiable. C'est la proclamation, le 5 janvier 2008, des résultats d'un concours de recrutement de 380 ouvriers, techniciens et cadres par la CPG¹¹ qui est « l'étincelle » (Le Saout 2000, p. 55) qui a mis le feu aux poudres. Dans le contexte socioéconomique du bassin minier, la publication de la liste des reçus a été vécue comme un déni de justice par les diplômés chômeurs. Pour comprendre ce sentiment, il convient de rappeler que la CPG, depuis 1986, à la suite d'un accord conclu avec l'Union régionale de l'UGTT, recrute sur concours des travailleurs issus de la région de Gafsa. En 1993, les dispositions de l'accord ont évolué, la CPG embauchant désormais un quota de 20 % – défini principalement par l'Union régionale de l'UGTT¹² – d'individus originaires du bassin minier selon des « considérations sociales majeures ». À l'annonce des résultats, les diplômés chômeurs ont accusé, à mots couverts, la direction régionale de l'UGTT avec à sa tête Amara Abbassi d'avoir favorisé le recrutement d'amis et de parents directs sur fond d'affinités tribales et politiques¹³ :

⁷ Mahmoud Ben Romdhane et Ali Kadel, *op. cit.*

⁸ Carole Vann, « Tunisie : la révolte à huis-clos du peuple des mines », *Swissinfo*, http://www.swissinfo.ch/fre/a_la_une/En_Tunisie_la_revolte_a_huis_clos_du_peuple_des_mines.html?siteSect=106&sid=9851233&cKey=1224233537000&ty=st, consulté en mars 2009.

⁹ Karine Gantin et Omeyya Seddik, « Un bastion ouvrier dans le bassin de Gafsa. Révolte du "peuple des mines en Tunisie" », *Le Monde diplomatique*, juillet 2008.

¹⁰ Ammar Amroussiya, *op. cit.*

¹¹ Abdelmajid Haouachi, « Gafsa : les raisons de la colère », *Réalités*, n° 1153, 31 janvier 2008.

¹² Et également, de manière officieuse par les figures locales du parti au pouvoir, le RCD.

¹³ Les effets de l'annonce des résultats ont été d'autant plus délétères que la CPG n'avait plus organisé de concours depuis six ans en raison de sa politique de non-remplacement des départs à la retraite. Aussi l'attente et l'espoir d'être

« Après une période de rétention non justifiée, le samedi 5 janvier les résultats finals du processus de recrutement d'employés et de cadres à la compagnie des phosphates de Gafsa ont déclenché [...] le désespoir des chômeurs de la région et de leurs familles qui doutent depuis longtemps de la transparence et de l'équité du concours. Ils considèrent que le choix porté sur des enfants de familles aisées constitue une grossière injustice eu égard à leur pauvreté. Ils ont été également étonnés de la chute brutale du nombre de postes de cadres à pourvoir qui est passé de 40 à 21. Par conséquent, de tels résultats ne peuvent que susciter colère et indignation. [...] Nous considérons que les protestations populaires [...] sont la réponse naturelle à la corruption, au népotisme et à la négation du principe d'égalité des chances qui doit guider le recrutement dans le secteur public¹⁴. »

C'est ainsi que débute une explosion sociale à la fois dirigée contre la CPG et « l'aristocratie syndicale attachée au statu quo »¹⁵. Le jour même, à Redeyef, un petit nombre de diplômés chômeurs (quatre) entament une grève de la faim au siège local de l'UGTT pour protester contre les résultats du concours et revendiquer leur droit à un emploi. Le lendemain, les diplômés chômeurs sont rejoints par des centaines d'élèves, des chômeurs et leur famille ainsi que certains syndicalistes pour entamer une manifestation pacifique. Le cortège qui traverse la ville s'achève par l'organisation d'un sit-in d'une heure devant le siège de la CPG de Redeyef.

À Moularès, les premières manifestations de mécontentement ne sont pas vraiment organisées. Des centaines de chômeurs et leur famille sortent dans la rue manifester. Ce faisant, ils bloquent pendant plusieurs heures la principale artère de la ville, interdisent les entrées et les sorties du siège de la CPG, puis se rendent au lavoir de phosphate de la ville pour faire un sit-in jusqu'au soir¹⁶. À partir de cette première journée de manifestations, les mobilisations vont se multiplier jusqu'au moment où le régime de Ben Ali décidera de mettre en œuvre, le 6 avril, une première opération de répression massive qui sera d'ailleurs marquée par un relatif échec.

Les mouvements protestataires de la montée en puissance aux premières actions répressives (6 janvier-5 avril 2008)

L'action collective qui s'engage est en partie « spontanée », notamment à Moularès et M'dhila. Les mouvements de protestation n'ont pas de leadership unifié, si ce n'est à Redeyef où, dès le 6 janvier, un petit groupe de syndicalistes locaux, qui se positionne contre la direction régionale de l'UGTT, entreprend de mettre en place un comité de négociation. Conduit par Adnane Hajji, secrétaire général du syndicat de base de l'enseignement primaire du lieu, ce comité sert d'intermédiaire dans les premières négociations qui se déroulent entre les diplômés chômeurs et le délégué (*mo'tamad*, l'équivalent tunisien du sous-préfet français). En effet, face à l'élargissement progressif de la grève de la faim, le représentant de l'État est amené à prendre langue avec les syndicalistes qui soutiennent la mobilisation des diplômés chômeurs, c'est-à-dire

recruté se situaient à un haut niveau. Cf. « Des protestations véhémentes revendiquent le droit à l'emploi », Correspondance de Gafsa, *Akbbar al-Badil*, 7/01/2008, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=160#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

¹⁴ Le comité régional des diplômés chômeurs, « Les résultats du concours de la CPG : la montagne... accouche d'une souris », *Akbbar al-Badil*, 13/01/2008, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=160#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe. Pour le texte complet du communiqué, voir l'annexe, document 1.

¹⁵ « Les enseignements d'une crise qui n'est pas passagère, Témoignage d'un enfant de Redeyef qui pense sa société », *Attariq al Jadid*, 7/08/2008.

¹⁶ Le comité régional des diplômés chômeurs, *op. cit.* Pendant ces manifestations, les protestataires scandent des slogans réclamant des emplois et fustigeant la corruption. Sur les diverses banderoles, on peut lire « le travail est un droit pour tous... Non à la corruption et à l'opportunisme ».

avec les représentants des syndicats de base à l'exception, bien sûr, de celui des mines¹⁷. Le comité syndical qui a formalisé les revendications des participants à la grève obtient de la part des autorités préfectorales un certain nombre d'avancées sur les revendications présentées¹⁸. L'accord préliminaire passé le 9 janvier entre le délégué et le comité syndical de négociation est accepté par les grévistes de la faim qui suspendent leur mouvement le soir même.

La problématique est assez différente à M'dhila dans la mesure où les mouvements protestataires prennent un caractère émeutier. À l'annonce des résultats quelques centaines de chômeurs descendent dans la rue pour manifester et faire un sit-in devant le siège de la délégation (*mo'tamadiyya*) de la ville. Les ouvriers de la CPG n'osent pas se rendre sur leur lieu de travail de peur de s'exposer à la vindicte populaire¹⁹. Mais le 8 au soir la tension monte et de jeunes chômeurs interdisent l'accès à la ville en mettant en place des barrières de pneus enflammés. Le matin du 9 janvier, les lycéens sont dans la rue et viennent grossir les manifestations des chômeurs et de leur famille. Dans la nuit du 13 au 14 janvier, des manifestants mettent le feu à des pneus devant le domicile du sous-préfet de M'dhila²⁰. La nuit suivante, des jeunes en colère (lycéens, chômeurs) mettent le feu à un bureau de la société de gardiennage des entreprises du complexe chimique de M'dhila, tandis que d'autres se chargent de démonter une partie des rails de la voie de chemin de fer afin de paralyser le transport du phosphate.

À Moularès, le 10 janvier, entre 1 700 et 2 000 élèves des établissements secondaires et professionnels sont également descendus dans la rue pour manifester²¹. Des dizaines de chômeurs et leur famille ont commencé à dresser des tentes sur les routes convergeant vers la CPG pour empêcher les camions et les trains de phosphates de circuler. Parmi les participants à ces camps de tentes, celui des « onze veuves » va devenir emblématique du mouvement. Ce dernier, dressé par les femmes dont les maris, employés de la CPG, sont morts à la suite d'un accident du travail va devenir l'épicentre des divers camps de tentes. Elles n'auront de cesse d'exiger que leurs enfants soient embauchés par la CPG.

Le 14 janvier, les lycéens descendent de nouveau en masse dans la rue. Pour exprimer leur colère, ils déchirent leurs cahiers et leurs livres scolaires en scandant des slogans contre la

¹⁷ Le 6 janvier le nombre de grévistes s'élève à sept et le lendemain il passe à 21. Le 9 janvier on compte 25 grévistes de la faim dont l'âge varie entre 29 et 42 ans et dont le niveau de diplôme s'étage du secondaire au supérieur en passant par la formation professionnelle. Cf. le « Communiqué d'information à propos des circonstances de la suspension de la grève de la faim de Redeyef », *La démocratie syndicale et politique*, n° 123, 12/01/ 2008, disponible sur le site internet du PCOT à l'adresse suivante : http://www.albadil.org/spip.php?page=brev&debut_brev=160#pagination_brev, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

¹⁸ L'accord précise que le concours dans sa forme actuelle « n'existera plus et sera remplacé par une épreuve sur dossier supervisée par un comité de sélection dans lequel l'Union locale du PUGTT à Redeyef sera partie prenante ; dix-sept personnes seront rapidement recrutées et la priorité sera donné dans la mesure du possible aux diplômés chômeurs grévistes ; étudier les dossiers des autres chômeurs pour tenter de leur trouver un emploi dans d'autres secteurs ». En revanche, le représentant de l'État refuse de réviser la liste des 64 personnes recrutées sur le quota de Redeyef lors du concours controversé.

¹⁹ Plusieurs centaines d'ouvriers de la CPG se mettent en grève le 7 janvier. Ils le font non pas par solidarité avec les manifestants, mais parce que la direction de l'entreprise leur a donné l'ordre de se rendre sur leur lieu de travail en passant par Gafsa et Metlaoui et non pas par le village de Borj Laakrama, une des zones la plus pauvre et la plus touchée en matière de chômage. Cf. « Bassin minier de Gafsa : de puissantes protestations revendiquent leur droit au travail », Correspondance de Gafsa, 7/01/2008, *Akbbbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=brev&debut_brev=160#pagination_brev, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

²⁰ Les figures emblématiques du pouvoir (les maires, les délégués, les représentants du RCD...), protégés par les forces de l'ordre sont régulièrement conspués.

²¹ « Les mouvements de protestations continuent dans le bassin de Gafsa, 13/01/2008, Correspondance de Gafsa, *Akbbbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=brev&debut_brev=160#pagination_brev, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

corruption²². Outre les chômeurs et les lycéens, les travailleurs saisonniers et précaires des chantiers des municipalités entrent à leur tour dans le mouvement de contestation en entreprenant d'occuper les entrepôts de la municipalité.

De son côté, le comité local de défense des diplômés chômeurs du lieu exigeait, en vain, que le quota de recrutés à la CPG affecté à Moularès soit augmenté et que leurs dossiers de candidature à un emploi soient examinés sérieusement²³. Mais à la différence de Redeyef, le comité de chômeurs de cette sous-préfecture ne bénéficie pas du soutien syndical et ne peut pas encadrer les mouvements de protestation de la ville.

Il est à noter que lors de ces premiers jours du conflit, les forces de police sont intervenues *ad minima*, se contentant de surveiller les diverses manifestations. Plutôt habitué dans ces circonstances à utiliser tout de suite l'arme de la répression coercitive, le pouvoir benalien temporise jouant l'essoufflement du mouvement. Les forces de l'ordre se contentent d'encercler les villes pour contrôler les entrées et les sorties. Après huit jours d'effervescence protestataire, les sit-in, manifestations et occupations de lieux emblématiques ont diminué d'intensité et pris, jusqu'à la mi-février un caractère routinier. À M'dhila, ville dans laquelle la contestation a justement pris une tournure émeutière, la dynamique protestataire s'est épuisée. À Redeyef, les divers mouvements de protestations se sont structurés autour du siège de l'Union locale de l'UGTT (sit-in, manifestations, cortèges) encadrés par le comité de négociation constitué principalement de membres du syndicat de l'enseignement primaire²⁴. Ce dernier organise chaque dimanche une manifestation durant laquelle les chômeurs, les diplômés chômeurs, les travailleurs précaires, les élèves et leurs familles revendiquent leur droit au travail²⁵. Invariablement le cortège se dirige vers le siège de l'Union locale de l'UGTT où Adnane Hajji prononce un discours dans lequel il dénonce pêle-mêle la dignité bafouée des chômeurs et des travailleurs précaires ; le manque de travail ; la pollution qui frappe la région ; le népotisme et la corruption qui gangrènent la distribution des emplois ; la bureaucratie syndicale et les responsables locaux du RCD qui tentent de jouer sur les affinités tribales et claniques pour diviser le mouvement social²⁶. Quant à Moularès, l'absence de leadership syndical n'a pas empêché certains sit-in de s'inscrire dans la durée. Celui des diplômés chômeurs, avec à sa tête Hassen Ben Abdallah, installé au siège de l'Union locale de l'UGTT a fonctionné jusqu'au 24 mars, date à laquelle un accord a été trouvé pour permettre à une vingtaine de chômeurs d'être recrutés par des sociétés sous-traitantes, tandis que le sit-in des familles des morts à la mine (le camp de tentes des « 11 veuves » qui participait au blocage des activités de la CPG, voir *supra*) a été levé le 24 février à la suite d'une promesse présidentielle de faire embaucher leurs enfants et ceux de 60 autres veuves par la CPG²⁷.

²² Le slogan le plus répandu fait référence à la figure du père-fondateur du syndicalisme tunisien, Ferhat Hached : « Ô Ferhat, Ô Hached, vient voir la corruption ». Cf. « Le mouvement de protestation autour de l'emploi dans le bassin minier de Gafsa vient d'achever sa première semaine », 14/01/2008, *Akbbbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=140#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

²³ « Échos de Gafsa : continuation du mouvement de protestation pour le droit au travail », 10/01/2008, *Akbbbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=160#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

²⁴ Adnane Hajji (secrétaire général du syndicat de base de l'enseignement primaire de Redeyef), Bechir Laabidi, Taeïb Ben Othmane (tous les deux membres du syndicat de base de l'enseignement primaire) Adel Jayyar (membre du syndicat de base de l'enseignement secondaire), Boujemaâ Chraïti (infirmier).

²⁵ On peut lire sur les banderoles déployées par les manifestants : « travail, liberté et dignité nationale » ; « nous voulons des emplois, non aux promesses et aux illusions »

²⁶ « Les étincelles lumineuses des mouvements de protestation du bassin minier », *Al-Badil 'Ajl*, Liste de diffusion du site internet du PCOT, 14/02/2008, <http://www.albadil.org>, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

²⁷ « Informations du bassin minier », 25/02/2008, *Akbbbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=140#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

Si certains signes semblent montrer que le mouvement de protestation a tendance à se tasser, d'autres font plutôt penser à un regain des mobilisations. Cinq semaines après son déclenchement, la délégation de Metlaoui, la plus importante du bassin minier rentre à son tour, certes de façon éphémère, dans la danse de la contestation : le 12 février au matin des tentes sont dressées sur la zone de production de phosphate de Kef Chefeyer, et sur les voies de chemin de fer, tandis qu'un sit-in est organisé pour paralyser le fonctionnement des lavoirs de phosphates.

Les promesses faites aux différents protagonistes de la « révolte », ainsi que les accords ponctuels passés contribuent à l'arrêt de certaines mobilisations, mais dans le même temps, d'autres naissent et se développent. Certaines décisions des caciques locaux contribuent également à tendre la situation : le bureau exécutif de l'Union régionale de Gafsa (UGTT), avec à sa tête Amara Abbassi, décide le 19 février de suspendre de toute activité syndicale, Adnane Hajji²⁸, faisant descendre dans la rue le jour même une partie des habitants de Redeyef qui dénonce une « décision injuste » et exige son annulation. Dans la foulée, une grève générale d'un jour est décidée au niveau du siège local de l'UGTT pour protester contre la décision de la « bureaucratie syndicale²⁹ ». M'dhila revient ponctuellement les 18 et 19 février dans la contestation : des chômeurs incendient des pneus et interdisent la circulation des trains de la CPG pour protester contre les critères utilisés par Tahar Mansour, un responsable local du RCD, pour embaucher des travailleurs sur les chantiers de la municipalité.

Aux alentours du 25 février, une période de calme s'installe. En effet, les autorités proposent à leurs différents interlocuteurs (le comité de négociation à Redeyef et les diplômés chômeurs à Moularès) une trêve pour créer des conditions propices à des négociations. Aussi les manifestations, les cortèges et les grèves sont-elles suspendues pendant 15 jours³⁰. Le sous-préfet engage des pourparlers avec le comité de négociation de Redeyef autour des questions d'emplois dans le bassin minier. Dans un premier temps, aux alentours du 9 mars, le représentant de l'État s'engage : à faire recruter par la CPG 46 personnes parmi les enfants de victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles employées précédemment par la CPG ; à faire en sorte que quatre contrats de sous-traitance de la CPG soient confiés à des diplômés chômeurs ; à faire embaucher par la fonction publique de la région le nombre le plus élevé possible de diplômés chômeurs. Mais les autorités reviennent sur leur engagement la semaine suivante et durcissent leur attitude en faisant procéder, le 13 mars, à l'évacuation du siège de l'Union locale de l'UGTT par les forces de l'ordre. Le lendemain, la scène se répète pour obliger les militants à lever les tentes qui ont été dressées dans la cour du même local³¹. Mais d'autres mobilisations ponctuelles surgissent à Redeyef : les ouvriers des chantiers de la municipalité se mettent en grève pour exiger de travailler un mois complet et non 20 jours³². Le 15 mars, les élèves de Redeyef manifestent contre le déferrement à la commission de discipline de leur établissement scolaire de certains de leurs camarades. À Moularès des tentes sont à nouveau dressées par des chômeurs sur les voies de chemin de fer avant d'être rapidement démontées en échange de promesses de solution, tandis qu'à M'dhila, une centaine de chômeurs se rassemblent le 25 mars devant le siège de la sous-préfecture pour exiger du représentant de l'État qu'il mette immédiatement en œuvre les

²⁸ Cette décision est entérinée en mai par le bureau exécutif de l'UGTT.

²⁹ « Informations », 19/02/2008, *Akhbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=140#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

³⁰ Ammar Amroussiya, *op. cit.*

³¹ Le comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa, *Communiqué : les forces de l'ordre évacuent les occupants de l'Union locale de Redeyef*, 15 mars 2008.

³² Le maire de la ville Nasser Bouhalia tente une médiation avec les grévistes qui le prennent à partie et le chasse *manu militari*. Le délégué de Redeyef est obligé d'intervenir et obtient une cessation de la grève en échange d'un examen par l'administration de leur situation professionnelle. Cf. « Informations », 16/03/2008, *Akhbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=120#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

promesses faites précédemment en matière d'embauche. Deux jours plus tard, toujours à M'dhila, des salariés d'une société sous-traitante du complexe chimique tunisien lancent une grève qui est prolongée par un sit-in et, pour certains d'entre eux, par une grève de la faim. Ces actions répétées, certes d'une durée brève (de 24 à 72 heures), ont tendance à exaspérer le pouvoir benalien qui ne voit toujours pas les indices d'un essoufflement des actions protestataires et qui n'a pas l'intention d'accéder à toutes les revendications, notamment à celle qui consiste à remettre en cause les résultats du concours récompensant une partie de ses affidés. Aussi, en ce début du mois d'avril, les autorités sont-elles bien décidées à en finir en utilisant la manière forte, notamment avec les parties les mieux organisées du mouvement de protestation, c'est-à-dire les comités de négociation et de chômeurs de Redeyef.

D'une vague répressive à l'autre : les mouvements de protestation face à l'action coercitive

Dans la nuit du 6 au 7 avril, l'attaque, par un groupe de jeunes aux visages dissimulés, d'un poste de police du centre de Redeyef donne un prétexte aux autorités pour engager des opérations de répression³³. La conduite de l'action policière, fortement coercitive, prend la dimension d'une punition collective dont la vocation est de susciter la terreur, d'étouffer le sentiment de résistance et de briser les liens de solidarité au sein de la population. Les forces de police ratissent certains quartiers de la ville et effectuent de violentes descentes (usage de grenades lacrymogènes) aux domiciles des participants au mouvement, puis ils arrêtent des dizaines de personnes, notamment de jeunes militants. Le matin du 7 avril, Adnane Hajji, Adel Jayyar, Taëïb Ben Othmane, Boujemaâ Chraïti sont interpellés sans ménagement³⁴. Mais contrairement aux attentes des forces de l'ordre, la population s'organise. Les syndicats de base de Redeyef, à l'exception de celui des mines, organisent, pour une durée indéterminée, une grève qui réunit les salariés du secteur public (certains employés de la CPG compris), les travailleurs des sociétés sous-traitantes, les commerçants de la ville et les professions libérales. De leur côté, les enseignants occupent un des établissements scolaires de la ville. Par ailleurs, des groupes de jeunes de Redeyef harcèlent tout au long de la journée les forces de l'ordre. L'usage du téléphone portable et la rapidité de déplacement permettent à ses groupes de mettre sous pression les policiers anti-émeute.

En fait, les brigades d'intervention de la police se sont retrouvées dépassées par l'ampleur de la réaction populaire, la population de Redeyef n'hésitant pas à descendre dans la rue pour manifester. Le 9 avril, des centaines de femmes convergent en cortège vers le siège de la *mo'tamadiyya* où elles improvisent un sit-in et appellent à la libération des personnes séquestrées. Elles sont rejoints par des centaines de chômeurs et de syndicalistes soutenus par des délégations des sections de Kairouan, Monastir et Jendouba de la LTDH menées par Messoud Romdhani, coordinateur du Comité national de soutien aux habitants du bassin minier.

Face à cette occupation populaire de la rue, les autorités décident de redéployer les forces de police hors de la ville et dans certains lieux stratégiques de la délégation (sous-préfecture). Le soir même, la police libère 22 des 39 personnes incarcérées, puis le lendemain relâche le restant des

³³ Certains militants d'extrême gauche, notamment du PCOT, considèrent que cette action menée contre un poste de police était téléguidée par les autorités afin de servir de prétexte au déclenchement de la répression. Le 7 avril aurait été choisi, car c'était le jour fixé pour officialiser le recrutement des lauréats au concours de la CPG. Par conséquent, l'objectif des autorités était en engageant la répression à cette date de ne pas avoir à gérer une nouvelle phase de manifestations de mécontentement. Cf. « Redeyef... Cette autre défaite », *Al-Badil 'Ajl*, Liste de diffusion du site du PCOT, 20/04/2008, <http://www.albadil.org>, traduction de l'arabe Éric Gobe.

³⁴ Bechir Laabidi est arrêté le lendemain.

prisonniers, Adnane Hajji, Taeïb Ben Othmane et Bechir Laabidi compris. Ces derniers sont accueillis par la population de Redeyef dans une ambiance festive³⁵.

Si Moularès et M'dhila ne sont pas investies par les forces de l'ordre, ces deux sous-préfectures, n'en sont pas moins le théâtre d'affrontement entre policiers et manifestants. Le 7 avril à Moularès, le recrutement officiel des lauréats du concours provoque des manifestations. Des centaines de jeunes accompagnés de leur mère organisent un sit-in devant les sièges de la délégation et les principaux postes de la police et de la garde nationale de la ville. Certains manifestants bloquent ensuite les principaux axes de circulation et empêchent le fonctionnement des lavoirs de phosphates, tandis que d'autres installent des camps de tentes sur les voies de chemin de fer³⁶. La police tente de disperser les différents sit-in à l'aide de gaz lacrymogène et de canons à eau, mais là encore, ils sont débordés par le nombre.

Le recul des autorités face à l'option répressive laisse la place à nouveau aux cortèges sit-in et autres manifestations à Redeyef, Moularès et M'dhila. Les protestations connaissent un nouvel épisode de montée en tension au début du mois de mai qui débouche sur le décès d'un jeune homme de 24 ans. Le 5 mai, un groupe de jeunes chômeurs occupe un générateur électrique afin de stopper l'alimentation en énergie des lavoirs des mines du village de Tabbedit. Ils souhaitent par cette action spectaculaire protester contre le non respect par les autorités préfectorales d'un des engagements prévoyant le recrutement d'un certain nombre de chômeurs par la CPG. Le délégué, accompagné de policiers, se rend sur place pour faire évacuer le sit-in. L'usage de gaz lacrymogène se révélant insuffisant pour faire sortir les jeunes chômeurs, le générateur électrique est remis en route provoquant ainsi le décès par électrocution de Hichem Ben Jeddou El Aleimi et de graves brûlures chez un autre participant à l'opération, le jeune Taoufik Ben Salah³⁷.

Tout au long du mois de mai, la pression policière s'accroît, les accrochages violents entre manifestants et forces de l'ordre se multiplient et de jeunes chômeurs sont arrêtés, puis jugés par le tribunal de première instance de Gafsa³⁸. Le 30 mai, Metlaoui entre à nouveau dans la ronde des mouvements de protestations par une série de manifestations et de sit-in qui sont violemment réprimés par les forces de l'ordre. Le 2 juin un véhicule de la garde nationale pourchassant de jeunes manifestants heurte mortellement le jeune Nabil Chagra. Cette fois-ci, le régime benalien a décidé de mettre fin à la « révolte du bassin minier » quel qu'en soit le coût humain.

Le 6 juin à Redeyef, après avoir annoncé par hauts parleurs l'établissement d'un couvre-feu, les forces de l'ordre tirent sans sommation sur un cortège de manifestants causant la mort du jeune Hafnaoui Maghdhaoui (25 ans) et blessant 21 autres personnes plus ou moins gravement. Pour assurer la réussite de l'action répressive, l'armée se déploie le 7 juin à Redeyef et prend le contrôle de la majeure partie de la ville. Dans les jours qui suivent, alors que les forces militaires ratissent les montagnes environnantes où certains habitants ont trouvé refuge, la police lance des campagnes de ratissage et d'arrestations d'« activistes » tant à Redeyef que dans les autres villes du bassin minier³⁹. Tout au long du mois de juin les opérations d'arrestations se multiplient : dans la

³⁵ « Nouvelles nationales : le bassin minier cette semaine », *Al-Badil 'Ajl*, Liste de diffusion du site du PCOT, 14/04/2008, <http://www.albadil.org>, traduction de l'arabe Éric Gobe.

³⁶ « Le bassin minier : informations diverses », 8/04/2008, *Akhhbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=120#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

³⁷ Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), « Un jeune du bassin minier mort électrocuté », 7/05/2008, communiqué publié sur le site de la FTCR, www.ftcr.eu, consulté en mars 2009.

³⁸ Les chefs d'inculpation se rapportent invariablement à « violences et menaces sur agents publics », « attaque par des armes blanches et des objets solides », « port prohibé d'armes blanches » ou encore « ivresse publique » et « trouble à l'ordre public ». Les peines prononcées en première instance varient entre 3 et 4 mois fermes pour certains et sont assorties du sursis pour d'autres. Voir le quotidien *Le Temps* (Tunisie), 31/05/2008.

³⁹ « Le soulèvement des pauvres du bassin minier : Pour le travail, la liberté et la dignité », *op. cit.*

seule ville de Redeyef, en un peu plus de deux semaines, selon un communiqué daté du 23 juin de la section de Gafsa de la LTDH, 150 militants auraient été interpellés⁴⁰. Les figures emblématiques du mouvement sont également dans le collimateur du pouvoir : Adnane Hajji est arrêté le 22 juin tandis qu'Adel Jayyar, Taïeb Ben Othmane, Boujemaâ Chraïti, Bechir Laabidi, Mohamed Merzougui et Boubaker Ben Boubaker (ces deux derniers étant des membres actifs du comité des diplômés chômeurs de Redeyef) le sont au début du mois de juillet. Ils sont accusés de délits et de crimes graves tels que « l'entente et la constitution de bande en vue de commettre des agressions contre les personnes et les biens ; la perpétration de violences sur des représentants de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions ; la tentative de déstabilisation de l'ordre républicain ; le port d'armes blanches et la possession de produits incendiaires ; la constitution de bandes de malfaiteurs⁴¹ ». Les manifestations de plus en plus sporadiques qui suivent durant l'été, notamment celles organisées pour exiger la libération des personnes incarcérées, sont toutes réprimées sans ménagement. En fait, l'arrestation des leaders du mouvement de protestation marque bien la fin de la mobilisation dans le bassin minier. L'action coercitive du régime de Ben Ali trouve son aboutissement dans le procès du 11 décembre. Il débouche sur des peines extrêmement lourdes prononcées à l'encontre des figures emblématiques du mouvement : sept d'entre elles sont condamnées à 10 ans et un mois de prison ferme⁴².

Tout en maniant le bâton, les autorités ont aussi fait usage de la carotte. Pour apaiser les tensions, le président Ben Ali a limogé en mars le gouverneur de Gafsa et le PDG de la CPG⁴³. Mais ce premier geste s'est avéré insuffisant pour stopper la protestation. De façon générale, les concessions qu'ont pu faire les autorités, notamment au niveau local, ont été perçues comme de simples promesses non suivies de réalisations. Les membres du comité de Redeyef n'ont eu de cesse d'exiger la mise en œuvre rapide des mesures négociées et de dénoncer une politique dilatoire.

À la suite de la répression du mois de juin, le président Ben Ali tente d'atténuer le caractère coercitif de sa politique en dénonçant les « irrégularités commises par les responsables de la CPG » lors du concours d'embauche dont les résultats ont « suscité la désillusion et la déception des jeunes concernés ». Il s'est également engagé à consacrer « un pourcentage des revenus des exportations de phosphate à la construction d'une nouvelle cimenterie et de nouvelles infrastructures, avec à la clé des emplois pour la région⁴⁴ ».

⁴⁰ *Ibid.* À la fin du mois de juillet, selon les listes nominatives dressées par certains défenseurs des droits de l'Homme, ce chiffre s'élèverait à 190 personnes

⁴¹ Voir le dossier confectionné par le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CDLHDT) et la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), « Tunisie, janvier-juillet 2008 : Le mouvement de protestation du bassin minier de Gafsa face à la répression », <http://www.euromedrights.net/usr/00000026/00000031/00002393.pdf>, consulté en mars 2009. Voir également le Comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa, « Communiqué : non à la criminalisation des luttes du bassin minier du sud-ouest tunisien », 2/07/2008, www.ftcr.eu, consulté en mars 2009.

⁴² Les syndicalistes Adnane Hajji, Bechir Laabidi, Taïeb Ben Othmane, et Adel Jayyar, ainsi que les diplômés chômeurs Tarek H'limi, Hassen Ben Abdallah, Maher Fajraoui. Sur un total de trente-six personnes jugées par le tribunal de première instance de Gafsa, cinq sont acquittés, sept condamnées à 10 ans et un mois de prison ferme, onze à 6 ans, trois à 4 ans, un à 2 ans, deux à 1 an. Les neuf autres prévenus sont condamnés à deux ans de prison avec sursis. Cf. CRLDHT, « Tunisie/Gafsa : simulacres de procès. De lourdes peines prononcées », 18/12/2008, <http://www.crlhdht.org/spip.php?article146>, consulté en mars 2009.

⁴³ Son remplaçant Mohamed Ridha Ben Mosbah est nommé le 9 juin en pleine période de répression. Les autorités ont également promis d'avancer à 2009 au lieu de 2011 les travaux d'aménagement de réservoirs pour le stockage des eaux argileuses en provenance des lavoirs de phosphate de Redeyef, de Moularès et de M'Dhila 1 et 2 ; d'employer de jeunes diplômés dans les chantiers des municipalités et les sociétés de service ; de créer des petits projets liés à l'environnement. Cf. *Al Watan*, 13/06/2008.

⁴⁴ Carole Vann, « Maghreb. La région, qui fait du pays le 4^e producteur mondial de phosphate, est l'une des plus déshérités du pays », *Le Temps* (Suisse), 16/10/2008.

De manière générale, le caractère sévère des condamnations prononcées à l'encontre des cadres du mouvement et la longueur des épisodes protestataires conduisent à s'interroger dans le contexte autoritaire tunisien sur la portée et la signification de ce que les commentateurs (journalistes et militants) ont appelé la « révolte du bassin minier de Gafsa ».

Signification et portée du mouvement social du bassin minier

Force est de constater que la centrale syndicale s'est retrouvé en porte-à-faux vis-à-vis du mouvement de protestation. Aussi, le positionnement de l'UGTT, notamment celui de l'Union régionale et les syndicats des mines, a-t-il suscité un fort rejet de la part des populations impliquées dans le mouvement. Ce dernier a été d'autant plus fort que l'Union régionale de Gafsa et les syndicats miniers ont sans cesse refusé de remettre en cause les résultats du concours. Ils ont d'ailleurs publié au mois de mai un communiqué dans lequel ils recommandaient d'embaucher le plus rapidement possible les admis au concours controversé⁴⁵. Le secrétaire général de l'Union régionale, cacique du RCD, Amara Abbassi, a tenté, durant tout le conflit, de déconsidérer l'action entreprise par les contestataires car susceptible de remettre en cause ses intérêts matériels et ceux des salariés de la CPG. Il n'a pas hésité à faire des gestes provocateurs à l'égard des protestataires. Il a notamment envoyé, le 31 mars, les fils et les filles de syndicalistes ayant réussi le concours faire un sit-in au siège de l'Union locale de l'UGTT de Redeyef au cours duquel ils ont exigé que le processus de recrutement des lauréats de Redeyef soit accéléré⁴⁶. Il convient également de noter que, dans le bassin minier, seuls les syndicats de base de Redeyef ont apporté leur soutien aux manifestants et ont joué le rôle de représentants de la population. Dans les autres villes du bassin (Moularès, M'dhila et Metlaoui), les syndicats de base n'ont pas pris en charge, à l'instar de Redeyef, le mouvement protestataire. Au niveau national, les fédérations comme celles de l'enseignement primaire, secondaire, de la santé ou encore des postes n'ont pas pris position, ni publié de communiqué, ni organisé une action de soutien pour dénoncer la situation dans la région. Quant à la direction de la centrale syndicale qui a sanctionné Adnane Hajji, elle a attendu le 3 décembre, autrement dit la veille du procès des membres du comité de négociation de Redeyef, pour lever la mesure de suspension prise à son encontre⁴⁷. L'UGTT, comme d'autres syndicats dans certains États autoritaires, s'est retrouvée confrontée à un dilemme : soit elle se charge de remplir les fonctions qui lui ont été assignées par le pouvoir et, par conséquent, filtre les demandes de ses adhérents et fait en sorte de désamorcer les revendications de la base, soit elle s'identifie aux protestations sociales, quitte à les encadrer. Dans le premier cas, elle est débordée par l'action de certains syndicats de base et par la population non syndiquée, tandis que dans le second, elle risque de s'attirer les foudres des autorités et remettre en cause les intérêts des syndicalistes affidés du régime. Dans ces conditions, la mesure de réhabilitation d'Adnane Hajji constitue une tentative pour la direction syndicale de ne pas perdre trop de crédibilité auprès de la base tout en ménageant ses relations avec le président Ben Ali. De manière générale, en raison de son « ancrage dans les relations économiques et sociales » et la nécessité de tenir compte des revendications sociales de la base « la centrale ne peut être qu'imparfaitement disciplinée » (Hibou, 2006, p. 150).

On notera, à titre principal, qu'en dépit de sa longueur, le conflit est resté cantonné au bassin minier, à l'exception de quelques émeutes qui se sont déroulées au début du mois de juin à Feriana dans le gouvernorat voisin de Kasserine. Pour parler dans le langage de la sociologie des mouvements sociaux, il n'y a pas eu de diffusion du conflit d'un site vers un autre.

⁴⁵ Ammar Amroussia, *op. cit.*

⁴⁶ « Informations », 2/04/2008, *Akhbar al-Badil*, http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=120#pagination_breves, consulté en mars 2009, traduction de l'arabe par Éric Gobe.

⁴⁷ CRLDHT, « Tunisie/Gafsa : simulacres de procès... », *op. cit.*

On a eu affaire à un mouvement de protestation locale qui n'a pas pu changer d'échelle. Les acteurs de l'« espace multi-organisationnel plus ou moins autonome » (Camau et Geisser, 2003 ; Béchir Ayari, 2009), *i.e.* les formations politiques légales non complètement clientélisées, les partis non reconnus, certaines associations civiles (légales ou non) et quelques organisations professionnelles comme les avocats, trop affaiblis par plus de vingt ans d'autoritarisme, ont été incapables de jouer le rôle d'intermédiaire, et par conséquent, de faire changer d'échelle au conflit « en mettant en contact des acteurs qui s'ignoraient jusque là » (Tilly et Tarrow, 2008). Le seul parti politique qui, au niveau national, a pris tout de suite conscience de l'ampleur du mouvement est le PCOT. Dès le début du mouvement, il a quasiment assuré le suivi au jour le jour des événements à travers son site albadil.org⁴⁸. Mais bien évidemment son caractère groupusculaire lui interdisait de faire changer d'échelle au conflit. Si au niveau national, certains partis et les associations de droits de l'Homme (reconnues ou non) ont publié des communiqués de solidarité, ce sont principalement les militants locaux qui ont mené les campagnes concrètes de soutien aux habitants du bassin. Certains ont eu à en subir les conséquences⁴⁹. Tel est le cas de Zakia Dhifaoui, responsable de la fédération régionale du FDTL à Kairouan, membre de l'Association de lutte contre la torture en Tunisie qui a été condamnée le 14 août 2008 à huit mois de prison ferme à la suite de sa participation à une manifestation organisée à Redeyef pour exiger l'élargissement des détenus arrêtés dans la bassin minier lors des opérations de répression⁵⁰.

C'est de Kairouan, en février, qu'est venue l'initiative de créer un Comité national de soutien aux populations du bassin minier en la personne de Messaoud Romdhani. Enseignant, responsable de la section de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme, il est depuis lors constamment surveillé et souvent empêché de quitter sa ville.

La LTDH, quant à elle, paralysée par la politique de harcèlement du régime de Ben Ali était dans l'incapacité de jouer le rôle de chambre d'écho du mouvement. Ce sont les sections locales de la LTDH, bien plus que la direction nationale, qui ont mené les actions sur le terrain. Dès le 9 janvier, une délégation de la section de Gafsa a rendu visite aux grévistes de la faim de Redeyef. Le président de la section de la section de Gafsa, Zouhair Yahyaoui et le militant Fethi Titay, se sont trouvés régulièrement aux côtés des manifestants pour exprimer leur soutien et ont pu parfois servir de médiateur dans des négociations avec les autorités locales.

Fait notable, certaines associations de Tunisiens immigrés ont déployé une grande activité pour rompre le blocus médiatique imposé par les autorités. Des comités de soutien ont vu le jour à Nantes où vit une communauté immigrée originaire de Redeyef, ainsi qu'à Paris où la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) a créé un Comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa. Son président, Mohieddine Cherbib, sera d'ailleurs condamné par contumace à deux ans de prison ferme au procès du 11 décembre (voir *supra*). La portée de ces initiatives de solidarité à partir de l'étranger s'est révélée assez limitée. La médiatisation s'est surtout opérée par le biais d'internet. Les internautes ont couvert les divers épisodes du mouvement en diffusant sur le web des films et des photos souvent pris à l'aide de téléphone portable. Les seules images professionnelles qui ont été diffusées sont celles de Fahem Boukaddous pour le compte de la chaîne de télévision satellitaire d'opposition *Al-Hiwar Attounsi*. Pour avoir filmé les sit-in, les marches et les accrochages entre manifestants et forces de police, ce dernier, en fuite depuis le 5 juillet, a été condamné par contumace à six ans de prison au procès du 11 décembre.

En résumé, on peut dire que les partis politiques de l'« espace multi-organisationnel plus ou moins autonome » n'ont pas pu prendre en charge « la révolte du bassin minier ». Outre la

⁴⁸ Son recueil des épisodes du conflit a largement nourri ce présent article.

⁴⁹ De leurs côtés, les islamistes se sont contentés de publier seuls ou dans le cadre du « Collectif du 18 octobre » des communiqués de solidarité avec la population du bassin minier.

⁵⁰ Le 15 septembre 2008, la Cour d'appel de Gafsa a confirmé la décision de culpabilité à l'encontre de Zakia Dhifaoui, tout en ramenant sa peine à quatre mois de prison.

faiblesse de la société civile qui constitue le principal facteur explicatif de la relative passivité des formations nationales face aux épisodes protestataires, il convient d'invoquer le contexte pré-électoral et ses enjeux. En effet, celui-ci a largement focalisé l'attention des leaders de l'opposition et les a détourné en partie des « événements de Gafsa ».

L'opposition dans l'engrenage des élections 2009

Tant pour les élections présidentielles que pour les législatives, les formations de l'opposition à Ben Ali cultivent l'ambivalence : d'un côté, elles sont bien conscientes que les élections sont une bataille beaucoup plus politique qu'électorale : l'enjeu est pour elles de créer une large coordination en vue de franchir les nombreux obstacles érigés par le pouvoir et de donner plus de visibilité à leur programme et leurs leaders⁵¹. Mais dans le même temps, les divergences surgissent dès lors qu'il s'agit de s'entendre sur un candidat unique pour le scrutin présidentiel ou de présenter des listes communes aux législatives. Pourtant, plusieurs militants de différents partis appellent de leur vœu à une action concertée de l'« opposition indépendante »⁵². Un responsable de l'opposition et cadre syndicaliste notait à ce propos : « L'enjeu n'est pas d'imposer une candidature ou une autre mais de rassembler l'opposition pour qu'au lendemain des élections de 2009, l'espoir puisse renaître et que la population reconnaisse dans l'opposition une possibilité d'alternative et d'alternance au pouvoir actuel ». Il conclut par ces termes : « Les élections de 2009 sont presque derrière nous, si nous ne savons pas engager une bataille commune en vue de redonner l'espoir au pays⁵³. »

En fait, le principal handicap porte sur la difficile émergence d'un leadership fédérateur de toute l'opposition indépendante, et de ce fait, chaque leader ambitionne de regrouper sous sa bannière tous les opposants à Ben Ali ou, du moins, à empêcher qu'un concurrent ne vienne s'emparer seul du leadership.

L'absence d'un leadership de l'opposition

L'effritement du Collectif du 18 octobre 2005⁵⁴ montre qu'il est encore prématuré pour le fondateur du PDP, Ahmed Néjib Chebbi, d'apparaître comme le fédérateur de l'opposition à Ben Ali.

Certes, des raisons inhérentes à l'évolution de l'opposition tunisienne sont à l'origine de ces multiples divergences (Abdelhaq et Heumann, 2000). Mais la politique conduite par le régime de Ben Ali à l'égard de l'opposition explique également cet état de fait. En effet, le chef de l'État a bien saisi les risques qu'il pouvait encourir en laissant le champ libre à l'avènement d'un leader incontesté, à l'image de d'Ahmed Mestiri du temps de Bourguiba. Ainsi, au dernier congrès du PDP, (en mai 2006) Néjib Chebbi (66 ans) avait décidé de céder son poste de secrétaire général à Maya Jribi (50 ans, la première femme élue à la tête d'un parti politique en Tunisie), tout en demeurant au Bureau politique de cette formation. L'intention affichée de Chebbi était de vouloir se porter candidat aux élections présidentielles 2009, bien que déjà en son temps l'amendement

⁵¹ Les réunions, meetings, collage d'affiches, distribution de tracts, tournées dans le pays, conférences de presses, passage à la télévision et observation des élections sont autant de supports de communication et de prétextes à la mobilisation politique que les partis de l'opposition n'ont pas la possibilité d'utiliser en temps ordinaire.

⁵² C'est généralement le terme utilisé par les acteurs de l'« espace multi-organisationnel plus ou moins autonome » pour se distinguer des formations « clientélistes », proches du président Ben Ali.

⁵³ Khalil Ezzaouia, « Quel leadership avec 0 ou 1 et quelque pour cent ? », *Mouatinoun*, organe du FDLT, n° 79, 5-12/11/2008.

⁵⁴ Créé à l'issue d'une grève de la faim de plus d'un mois de huit personnalités de l'opposition et de membres d'association pour exiger l'établissement de la démocratie (Geisser et Gobe, 2007), ce collectif a perdu de sa vigueur notamment après le retrait de son principal initiateur Néjib Chebbi.

constitutionnel exceptionnel de 2003 l'en empêchait⁵⁵. En février 2008, il annonce publiquement sa candidature et un mois plus tard, à l'occasion du 52^e anniversaire de l'indépendance du pays, le président Ben Ali décide de faire voter à nouveau un amendement constitutionnel exceptionnel portant sur les conditions d'éligibilité à la présidence⁵⁶ : Le texte abroge temporairement l'ancienne disposition et introduit de nouvelles conditions. Ne pourra se porter candidat à la prochaine échéance présidentielle que le « président, secrétaire général ou premier secrétaire » d'un parti reconnu. Il devra également avoir été élu à cette fonction et, au moment du dépôt de la demande de candidature, exercer son mandat depuis au moins deux années consécutives⁵⁷. Les parlementaires ont introduit une nouvelle disposition (bien évidemment sur directive présidentielle et largement relayée par les médias) précisant que « le président, secrétaire général ou premier secrétaire » qui veut se porter candidat doit avoir été également élu à l'issue d'un congrès dûment tenu. Or, le Parti des verts pour le progrès (PVG) dirigé par Mongi Khammassi a organisé son premier congrès les 12 et 13 décembre 2008⁵⁸, et le FDLT de Mustapha Ben Jaafar a prévu de tenir le sien en mai 2009.

Rappelons que l'article 40, exceptionnellement amendé, prévoit que tout postulant à la présidence doit être parrainé par trente élus députés ou présidents de municipalités (article 66 du Code électoral). Or, aucun parti, à l'exception du parti au pouvoir majoritaire (RCD), ne peut remplir cette condition, d'où le vote à l'occasion de chaque élection d'un amendement modifiant de façon *ad hoc* le texte constitutionnel.

Néjib Chebbi considère que ce projet d'amendement rendu public quelques semaines après l'annonce de sa candidature, était dirigé contre lui : « cette décision est anti-démocratique, infondée en droit et vise à m'exclure personnellement. Je défendrai mon droit de me porter candidat, jusqu'au bout et personne ne pourra m'en empêcher⁵⁹. »

Si la candidature du fondateur du PDP n'est pas recevable au regard de tous les amendements constitutionnels exceptionnels de l'article 40 voté à ce jour, elle apparaît comme « une stratégie de contournement [...] dans un système politique fermé⁶⁰ ». En fait, l'objectif de Néjib Chebbi est de capitaliser les effets médiatiques suscités par les différentes grèves de la faim dont il a été l'initiateur et l'acteur (octobre 2005, septembre 2007), en vue de « susciter une dynamique populaire pour dénoncer ce système électoral injuste et reconnaître le droit à tout Tunisien de se porter candidat⁶¹ ».

⁵⁵ Il autorise les membres de l'exécutif des partis à se porter candidats aux élections présidentielles, mais à une double condition : qu'ils occupent ce poste depuis plus de cinq ans sans discontinuité et que leur parti soit représenté à la Chambre des Députés. Or le parti de Néjib Chebbi n'est pas et n'a jamais été représenté au Parlement.

⁵⁶ Les conditions pour présenter sa candidature à l'élection du président de la République tunisienne ont été modifiées à trois reprises : en 1988, 2003, 2008.

⁵⁷ L'article 2 de la loi constitutionnelle n° 2008-52 du 28 juillet 2008, relative aux conditions de candidature à la Présidence de la République, prévoit : « À défaut de remplir la condition de présentation du candidat prévue au troisième alinéa de l'article 40 de la Constitution, peut se porter candidat à la Présidence de la République, à titre exceptionnel pour les élections présidentielles de l'année 2009, le premier responsable de chaque parti politique, qu'il soit président ou secrétaire général ou premier secrétaire de son parti, à condition qu'il soit élu à cette responsabilité et qu'il soit le jour du dépôt de la demande de sa candidature, en exercice de cette responsabilité, et ce, depuis une période qui ne soit pas inférieure à deux années consécutives depuis son élection à cette responsabilité. »

⁵⁸ En mars 2006, les autorités ont autorisé la création du Parti vert pour le progrès (PVP). Le gouvernement a refusé de reconnaître le parti écologique « Tunisie verte », bien que ce dernier ait depuis longtemps présenter une demande de reconnaissance officielle.

⁵⁹ Entretien avec les auteurs.

⁶⁰ Sana Ben Achour, « La participation de l'opposition indépendante aux élections de 2009 : Quelle recomposition des rôles et des légitimités ? », *Monatinoun*, n° 56, 2/04/ 2008.

⁶¹ Le 20 septembre, Maya Jribi et Néjib Chebbi, ont entamé une grève de la faim pour protester contre ce qu'ils considéraient comme une manœuvre politique visant à expulser le parti de son siège de Tunis. Leur grève de la faim a duré plus d'un mois avant que le PDP ne parvienne à un accord avec le propriétaire des locaux, à la suite de l'intervention de la présidence.

Mais une telle ambition peut paraître démesurée quand on sait que les conditions pour l'émergence d'une mobilisation populaire sans l'implication active des structures partisans de l'opposition et de celles de l'UGTT confondues, sont difficiles à réunir, et que les relations entre les leaders de l'opposition, sont délétères. De plus, chaque formation bute sur une frange contestataire en son sein. C'est aussi le cas du PDP où plusieurs membres du Comité central avaient critiqué publiquement la décision de Néjib Chebbi de maintenir sa candidature et de barrer ainsi la route à Maya Jribi ou à toute candidature unique de l'opposition⁶².

Des candidats affaiblis face au président-candidat

Pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie de Ben Ali, tous les dirigeants des formations de l'opposition tiennent à participer à la compétition présidentielle. Ahmed Brahim (62 ans), premier secrétaire du Mouvement Ettajdid (ex-PCT) a annoncé, officiellement, sa candidature, tout comme Mustapha Ben Jaafar (68 ans) du FDTL nonobstant le fait qu'elle devra être entérinée par le parti réuni en congrès.

En décidant de participer aux élections, Ahmed Brahim veut montrer qu'il rompt avec les pratiques jugées conciliantes à l'égard de Ben Ali de son prédécesseur à la direction d'Ettajdid, Mohamed Harmel⁶³. L'annonce de sa candidature constitue pour Ahmed Brahim une manière d'affirmer publiquement la nouvelle orientation de son parti, c'est-à-dire « celle d'une opposition ferme et résolue à l'autoritarisme » et, « en même temps, celle d'une force de proposition constamment ouverte au dialogue et soucieuse de présenter des solutions constructives ». Pour cette raison, « il faut tout faire pour que l'élection ne soit pas une pâle réédition des consultations précédentes, qui relevaient plus du plébiscite que de la véritable compétition⁶⁴ ». Mais l'enjeu de sa participation est d'observer le score qu'il obtiendra – officiellement – en comparaison avec celui de l'ex-président du Conseil national d'Ettajdid, Mohamed Ali Halouani, qui avait recueilli à la présidentielle 2004 un peu moins de 1 % des voix.

Si la candidature d'Ahmed Brahim paraît conforme aux dispositions du nouvel amendement constitutionnel, celle de Mustapha Ben Jaafar est problématique. Secrétaire général du FDLT – parti qu'il a fondé il y a six ans –, il n'a jamais été élu à ce poste à l'issue d'un congrès. Certes, il s'active avec ses militants pour tenir un congrès électif en mai 2009, mais sa candidature demeure inconstitutionnelle au regard de l'amendement *ad hoc* de l'article 40 de la Constitution. Par conséquent, il est fort probable que le Conseil Constitutionnel qui « statue sur la validité des candidatures » (article 40) la rejettera.

Le parcours et le profil du secrétaire général du FDLT correspondent parfaitement à ceux d'Ahmed Mestiri leader politique de la période bourguibienne et ancien dirigeant du Mouvement des démocrates socialistes (MDS)⁶⁵. Issu d'une famille de *beldis* de Tunis (c'est-à-dire de notables urbains), professeur de médecine, spécialisé en radiologie, il milite très jeune comme plusieurs membres de sa famille au sein du Parti socialiste destourien (PSD) dirigé à l'époque par Habib Bourguiba. Mais à partir des années 1970, il dénonce la « dérive autoritaire » du pouvoir de Bourguiba et quitte le PSD pour rejoindre Ahmed Mestiri. En 1978, il participe à la création du MDS, dont il intègre le bureau politique. Avec l'accession de Ben Ali au pouvoir et les désillusions engendrées par l'issue des législatives d'avril 1989, Ahmed Mestiri décide de se retirer

⁶² Au Comité central du PDP de novembre 2008, seulement 69 % des membres avaient voté en faveur du maintien de la candidature de Chebbi.

⁶³ Désigné président d'honneur d'Ettajdid au dernier Congrès (juillet 2007), Mohamed Harmel a été nommé par le président Ben Ali en novembre 2008, sénateur à la Chambre des conseillers.

⁶⁴ Abdelaziz Barrouhi, « Ben Jaafar aussi », site web de *Jeune Afrique*, 16/02/2008, http://www.jeuneafrique.com/Article_ARTJAJA_2501_p038-040.xml0_-election-presidentielle-Mustapha-Ben-Jaafar-Ben-Jaafar-aussi.html. Consulté en avril 2009.

⁶⁵ Il en a d'ailleurs été un proche collaborateur.

de la vie politique. Il laisse ainsi son parti aux prises avec deux lignes politiques, celle de l'autonomie incarnée par Mustapha Ben Jaafar et celle, inféodée au pouvoir présidentiel, représentée par Mohamed Moadda. Finalement, ce dernier devient secrétaire général du MDS, et exclut du parti tous ses rivaux, Mustapha Ben Jaafar compris. À partir de 1992, ce dernier commence à jeter les bases de sa nouvelle formation politique, le FDLT qui n'est légalisé qu'en octobre 2002. Ce parti intégrera par la suite, l'Internationale socialiste⁶⁶. Mais plusieurs observateurs se demandent si ce profil d'homme politique, courtois, affable, discret, consensuel, et peu enclin à des coups d'éclats politico-médiatiques convient parfaitement aujourd'hui, aux conditions actuelles de l'action publique sous la présidence de Ben Ali. Dans ses déclarations publiques, il fait toujours preuve de retenue et compte sur une évolution de l'intérieur même du « système de Ben Ali » : « Au FDTL, en dépit des difficultés constantes que nous rencontrons pour tenir nos réunions publiques et diffuser notre journal *Mouatinoun*, nous évitons de jouer la carte de la victimisation et gardons quelque espoir en comptant sur le bon sens politique qui devrait inciter le pouvoir à assainir le climat social et politique au démarrage d'une année d'élections présidentielle et législatives ». Mais l'urgence pour lui est :

« d'organiser un congrès qui se déroulera [...] dans les meilleures conditions possibles. En tout état de cause c'est l'image de la Tunisie qui est en jeu. Nous nous emploierons pour faire de ce congrès un temps fort de la vie politique. L'actualisation de nos orientations et notre position face aux échéances électorales seront au centre du débat⁶⁷. » À propos de l'annonce officielle de sa candidature, il s'en remet au prochain congrès de son parti en affirmant notamment que « L'idée fait son chemin dans les instances du parti et, comme je l'ai dit, le dernier mot reviendra au congrès. Il me faudra le convaincre que les conditions des prochaines élections offriront la possibilité d'une vraie compétition. L'objectif essentiel de ma candidature est certes de convaincre qu'il existe une alternative à la politique du gouvernement, mais surtout de mobiliser les citoyens et ces centaines de milliers de jeunes qui arrivent à l'âge de voter. Les conditions actuelles sont décourageantes pour les acteurs politiques et poussent la majorité des citoyens à l'indifférence. La crédibilité des prochaines élections dépendra largement de l'amélioration effective de ces conditions⁶⁸. »

Les deux postures de l'opposition « clientéliste »

La situation des autres formations de l'opposition proches du pouvoir, n'est pas très reluisante. Les dissensions en leur sein, les divergences entre leurs leaders⁶⁹, les surenchères dans l'allégeance au chef de l'État rendent toute possibilité d'alliance entre elles difficile, sinon impossible. Ainsi, face à l'échéance présidentielle prochaine, deux postures s'affirment. La première s'inscrit dans la tradition instituée depuis 1999 : elle consiste à se porter candidat tout en affirmant son soutien au « président-candidat » Ben Ali ; la seconde tend à se cristalliser autour de l'idée de constitution d'une « alliance présidentielle » dans laquelle s'insèreraient, outre le RCD, les formations de l'« opposition » qui se rangent pour les présidentielles sous la bannière du président Ben Ali

S'inscrivant dans la première posture, deux candidats ont déjà annoncé leur intention de se présenter : Mohamed Bouchiha (Parti de l'unité populaire – PUP) et Ahmed Inoubli (Union démocratique unioniste – UDU). Le premier, 61 ans, diplômé d'histoire et un ancien journaliste, est candidat pour la seconde fois consécutive. Secrétaire général du PUP depuis 2000 et il a des

⁶⁶ Parallèlement à ses activités politiques, Mustapha Ben Jaafar a fondé le syndicat des médecins hospitalo-universitaires en Tunisie. Il a également été élu à deux reprises, vice-président de la LTDH.

⁶⁷ Cf. *Le Temps* (Tunisie), 19/01/2009.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Il arrive souvent que les congrès de ces partis soient boudés par les leaders des autres formations. Cela a été le cas, en août 2008, lors du dernier congrès du MDS où Mohamed Bouchiha s'est fait remarquer par son absence.

liens de parenté, par le biais de sa femme, avec la belle famille du président. À ce titre, il a été récompensé lors de l'élection présidentielle de 2004 en étant placé en tête des trois candidats de l'opposition avec 3,78 % des suffrages.

Si l'on en croit son discours, la participation aux présidentielles face au président-candidat a essentiellement une « portée pédagogique » :

« Nous réalisons parfaitement que se présenter à ces élections auxquelles se présentera le Président Ben Ali avec les acquis et les réalisations qu'il a à son actif, n'a, si j'ose dire, qu'une portée pédagogique. Pour nous, il y a le souci d'habituer les Tunisiens à la pluralité des candidatures aux présidentielles. Pour nous, c'est une occasion d'élargir l'audience du parti et de faire connaître son programme à une grande échelle, c'est une occasion aussi d'élargir notre base électorale et nous aspirons à faire mieux qu'en 2004⁷⁰. »

Le second candidat potentiel est, Ahmed Inoubli, avocat, à la tête de l'UDU depuis 2004 en remplacement de l'ancien Secrétaire général, Abderrahman Tlili, condamné et toujours incarcéré (Chouikha, 2006). Dirigeant d'un mouvement se réclamant du nationalisme arabe, il affirme que le programme politique de son mouvement est celui d'un parti d'opposition tout en précisant à l'aide d'une dialectique subtile qu'il est « différent de celui du RCD » et que l'UDU a « des convergences avec le président Ben Ali », dont il soutient « plusieurs des choix relatifs aux intérêts nationaux »⁷¹

De son côté, le Parti social libéral (PSL) de Mondher Thabet a décidé, de soutenir la candidature du Président Ben Ali, bien que le nouvel amendement constitutionnel lui donne la possibilité de se présenter. Quant aux deux autres mouvements légaux, ils ne peuvent pas présenter de candidature. Le secrétaire général du MDS, Ismaïl Boulahyia, s'en trouve privé en raison de son âge (plus de 75 ans), tandis que le PVG de Mongi Khammasi, a décidé de ne pas présenter de candidat au scrutin présidentiel.

Ces partis et des personnalités qui leur sont proches appellent à la constitution d'une « alliance présidentielle ». Cette « alliance », proposée par Ismaïl Boulahyia en décembre 2008 lors des débats budgétaires au Parlement, et confortée par d'autres personnalités comme Mohamed Moadda regrouperait les partis appelant à soutenir la candidature de Ben Ali, en l'occurrence le RCD, le PSL, le PVG, ainsi que le MDS. Des personnalités indépendantes pourraient se joindre à cette coalition. Elle serait censée déboucher par la suite sur la formation d'un gouvernement d'union nationale « afin de relever les défis économiques et sociaux auxquels fait face le pays »⁷². Mais on ne peut pas dire que cette proposition ait suscité un enthousiasme débordant chez les responsables du RCD qui n'ont guère envie de partager leur pouvoir.

L'opposition face aux enjeux du scrutin législatif

Toutes les formations de l'opposition, quelle que soit leur tendance, envisagent de présenter des listes aux élections législatives. Les raisons de leur participation sont multiples : tout d'abord, le nombre de siège attribué à l'opposition toute confondue passe de 37 à 50 pour la prochaine législature ; ensuite, participer aux élections permet d'accéder aux grands médias, notamment à la télévision nationale et de bénéficier de l'affichage public. Par ailleurs, seules les formations disposant d'élus au Parlement bénéficient d'une subvention de l'État pour conduire

⁷⁰ *Le Temps* (Tunisie), le 1/10/2008.

⁷¹ Abdelaziz Barrouhi, *op. cit.*

⁷² Cf. *Essabah*, 11/02/2009. Voir également l'interview de Mohamed Moadda dans l'hebdomadaire *al-Haqa'iq*, n° 81 du 28/01/2009

leurs activités partisans et publier leur organe de presse⁷³. Le PUP et l'UDU ont fait savoir qu'elles seront présentes dans les 26 circonscriptions électorales⁷⁴, tandis que les autres groupements, comme le MDS, le PVP, le PSL, se présenteront soit sous leur propre bannière, soit dans le cadre de « l'alliance présidentielle » avec le RCD.

Quant aux formations de l'opposition « indépendante », elles seront toutes présentes à ces législatives. Le PDP a annoncé qu'il présenterait des listes dans toutes les circonscriptions du pays. De même pour Ettajdid qui a décidé de réactiver l'« Initiative démocratique » créée dans l'élan des législatives 2004 et rebaptisée depuis « Initiative nationale pour la démocratie et le progrès ». Cette alliance d'opposition comprend des groupuscules de la gauche radicale ainsi que des personnalités indépendantes, laïques pour la plupart. Les uns et les autres discutent et négocient des conditions et des modalités de cette participation. Par ailleurs, pour la première fois depuis sa reconnaissance, le FDLT s'achemine, lui-aussi, vers une participation à ces législatives.

Mais tous ces partis doivent relever un double défi : d'une part, constituer des listes dans toutes les circonscriptions électorales en associant, de préférence, des personnalités du monde associatif, syndical, des arts et de la culture tout en s'assurant qu'aucune de ces listes ne puisse être invalidée ; et, d'autre part, mener leur campagne électorale en dépit des obstacles de toute nature érigés par les autorités. Relever ce double défi est d'autant plus difficile que les partis de l'« opposition indépendante » accumulent les handicaps. Le mode de scrutin désavantage considérablement les petites formations. En effet, le scrutin uninominal à un tour assure l'hégémonie totale du parti au pouvoir. C'est précisément pour cette raison qu'un quota, en constante augmentation à chaque élection, est réservé à l'opposition⁷⁵. Par le biais de cette « proportionnelle modulée », censée, officiellement, instituer le pluralisme au parlement le pouvoir pousse les partis d'opposition à s'affronter, tout en évitant dans le même temps, qu'ils entrent en concurrence avec le parti au pouvoir comme dans tout régime démocratique. Ensuite, le désintérêt des Tunisiens pour des élections dont les résultats sont connus d'avance, fait que nombre d'entre eux, qui pourraient constituer pourtant la base électorale de l'opposition indépendante, ne sont pas inscrits sur les listes électorales et, par conséquent, ne disposent pas d'une carte d'électeur. Une telle situation revient à les écarter du processus électoral puisqu'ils ne peuvent ni figurer sur les listes des partis de l'opposition, ni participer au scrutin. Enfin, la supervision de l'opération électorale est confiée au ministre de l'Intérieur sur le plan national, au gouverneur et à son représentant au niveau de la circonscription et au délégué au niveau des bureaux de vote. Or leur nombre est élevé (10 000), ce qui empêche les candidats des petites formations d'exercer leur contrôle sur le déroulement des opérations de vote, mais aussi sur le dépouillement. De plus, l'accès aux grands médias en dehors du temps légal accordé aux candidats au moment de la campagne électorale se fait à la discrétion des autorités qui favorisent les candidats de l'opposition clientéliste. Aussi les candidats des partis indépendants se rabattent sur les médias satellitaires étrangers pour faire entendre leur voix. Pour limiter cette possibilité, le pouvoir benalien a fait amender le code électoral en août 2003 qui punit désormais d'une amende de vingt cinq mille dinars « toute personne qui interviendrait sur ces stations durant la campagne électorale » (art 62-III amendé le 4 août 2003 du Code électoral). Par conséquent, le dispositif électoral, les médias et les institutions publiques n'offrent quasiment pas d'espaces de liberté aux

⁷³ La loi relative au financement public des partis politiques précise qu'une formation non représentée au parlement ne peut bénéficier de subventions publiques (la loi n°97-48 du 21 juillet 1997). Le 22 novembre 2007, le président Ben Ali a signé une loi fixant à 240 000 dinars (196 930 dollars) le montant de la subvention annuelle octroyée par le gouvernement aux partis politiques qui publient un quotidien ou un hebdomadaire. Ceux qui publient un mensuel ont droit à 60 000 dinars (50 000 dollars). Le journal du PDP, *al-Manqif*, tout comme l'organe du FDLT, *Mouatinoun*, n'ont rien perçu leur parti n'étant pas représenté à la Chambre.

⁷⁴ La délimitation des circonscriptions électorales correspond à celle des gouvernorats (24), auquel il convient d'ajouter deux circonscriptions supplémentaires créées, l'une pour Tunis et l'autre pour Sfax.

⁷⁵ Selon la méthode de la répartition à la plus forte moyenne pour les 25 % des sièges en faveur des partis d'opposition. Le siège est remporté par le candidat inscrit en tête de la liste concernée.

formations légales de l'opposition indépendante. Aussi la portée de leurs critiques du régime et de leur contre-discours s'en trouve amoindrie⁷⁶. Par conséquent, les partis sont obligés de faire preuve de beaucoup d'imagination pour contourner les divers obstacles placés par le pouvoir pour les empêcher de mener une action efficace auprès d'un large public et de susciter un mouvement d'adhésion en leur faveur. Pour mieux se faire connaître, ils investissent depuis quelques mois la toile. Les partis indépendants ont créé des sites, des newsletters, des blogs, des forums de discussion, et en recourant à des « réseaux sociaux » virtuels comme *Face book*. Leur objectif est de faire connaître leurs candidats et le programme du parti. De nombreux blogs et groupes de discussions d'opposants, créés à l'occasion des échéances électorales qui se profilent ont soit lancé des appels au boycott, soit initié des actions de sensibilisation auprès du public tunisien. Certains blogs vont jusqu'à proposer des élections fictives avec les six candidats en lice pour le scrutin présidentiel⁷⁷.

Quant aux islamistes d'Ennahdha, parti non reconnu, ils ne se sont jamais remis de la répression coercitive qui s'est abattue sur eux au début des années 1990. Aussi, les échéances électorales ne représentent-elles plus, pour eux, un enjeu capital comme ça a été le cas en avril 1989⁷⁸. Depuis les élections de 1994, ils s'abstiennent de donner des consignes de vote. Toutefois, il est à noter que Ziad Daoulati, ancien dirigeant d'Ennahdha libéré récemment, considère que les prochaines élections ne constituent pas un enjeu politique. En effet, il pense que « les jeux sont déjà faits » pour 2009⁷⁹. En revanche, Il fait valoir qu'en 2014 le président Ben Ali ne pourra pas briguer un autre mandat à moins d'amender une nouvelle fois la Constitution. Dans cette nouvelle configuration, alors qu'Obama vient d'être élu, que la crise économique internationale s'approfondit et que la situation sociale en Tunisie apparaît plus tendue (cf. les épisodes protestataires de Gafsa), les enjeux et les défis politiques auxquels est confrontée la Tunisie semble être de plus en plus aigus. Par conséquent, la structure des opportunités politiques pourraient très bien s'ouvrir.

Encadré

Le Congrès « du Défi » : sens et portée du 5^e congrès du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD)

En raison de l'intrication entre le parti du président de la République et l'État, les congrès du RCD représentent un excellent baromètre pour jauger la « côte » des personnalités politiques de premier plan. Le cinquième congrès du parti au pouvoir qui s'est tenu du 30 juillet au 2 août 2008 ne déroge pas à cette règle. La nouvelle composition du Comité central (350 membres), tout autant que celles du Bureau politique et du nouveau gouvernement, rendues publiques quelques semaines après la fin du congrès, laisse apparaître trois catégories de membres du parti présidentiel : ceux qui connaissent une ascension, à l'instar de Mohamed Ghariani, ancien conseiller spécial auprès du président Ben Ali, désigné membre du Bureau politique et secrétaire général du RCD ; ceux qui ont disparu du Bureau politique soit qu'ils ont été appelés à occuper des fonctions hors du pays (ambassadeurs, fonctionnaires dans les institutions internationales, à l'image de Slaheddine Maâoui ancien conseiller du Président), soit, qu'ils ont été purement et simplement écartés et, par conséquent, sanctionnés, comme par exemple Samira Khayachi

⁷⁶ Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater que l'élection d'un candidat de l'opposition indépendante suscite souvent des interrogations, voire parfois de la suspicion de la part des militants, y compris ceux de son parti.

⁷⁷ Cf. <http://ivotetunisia.blogspot.com/>. L'accès à ce blog est impossible à partir de la Tunisie

⁷⁸ Ils s'étaient présentés sous couvert de listes indépendantes et avaient été crédités, officiellement, de plus de 15 % des voix apparaissant ainsi, et de loin, comme la principale force de l'opposition.

⁷⁹ Agence *Qods Press International*, Grande Bretagne, 19/02/ 2009.

Belhadj, ex-ministre de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, pourtant proche de l'épouse du président ; enfin, ceux qui ont, semble-t-il, échoué aux élections du Comité central ou ont été remerciés, à l'instar de Mohamed Jegham, ancien directeur du cabinet présidentiel. Mais en dépit de ces changements, le noyau dur du Bureau politique demeure inchangé : se maintiennent à leur poste Abdallah Kallel, trésorier du RCD et président de la Chambre des Conseillers, Abdelaziz Ben Dhia, ministre d'État, conseiller spécial auprès du président de la République et porte-parole de la Présidence, Abdelwaheb Abdallah, ministre des Affaires étrangères et, longtemps le plus proche conseiller du président, Ahmed Iyadh Ouederni, ministre, directeur du Cabinet présidentiel, chargé de préparer les discours du Président, et Rafik Belhaj Kacem, ministre de l'Intérieur et du Développement local et ancien ministre conseiller du président. Leur pouvoir réside dans le fait qu'ils peuvent infléchir certaines décisions présidentielles et intervenir notamment, dans les nominations importantes (ministres, PDG, ambassadeurs, gouverneurs, etc.) Les autres membres du Bureau politique, tels que, Alifa Farouk, médiateur administratif, Mohamed Ghannouchi, Premier ministre et vice-président du RCD, Foued Mebazzaâ, président de la Chambre des députés ou le nouveau secrétaire général du RCD Mohamed Ghariani, ne semblent pas appartenir au cercle rapproché du Président.

Par ailleurs, trois proches de Ben Ali font une entrée remarquée au sein du Comité central : son neveu, Mohamed El Mehdi Mlika, ministre conseiller auprès du Premier ministre, chargé du dossier de l'environnement ; son beau frère, le puissant et influent homme d'affaire Belhassen Trabelsi ; et surtout, son gendre Sakher El Materi. Ce dernier, seulement âgé de 29 ans, apparaît comme l'étoile montante du système Ben Ali, à tel point que certains observateurs le désignent déjà comme son dauphin. Il est à la tête de plusieurs entreprises de construction et de concessions automobiles. De surcroît, il vient d'acquérir 70 % du capital de « Dar Assabah », le plus ancien groupe de presse privé. Cultivant la fibre religieuse, symbole du fondamentalisme d'État tunisien, il vient de lancer coup sur coup, la première station de radio d'émissions religieuses *Idha'at Ez Zitouna* et la première banque islamique tunisienne. À ce titre, il a suscité la sympathie du leader islamiste tunisien, Rached Ghannouchi, qui l'a félicité en personne lors du lancement de « radio *Ez Zitouna* », et celle du célèbre prédicateur de la télévision *Al Jazeera*, le cheikh Yusuf al-Qardawi lors d'une visite effectuée à Kairouan, la « capitale religieuse » de Tunisie, le 10 mars 2009. La presse tunisienne a souligné à l'envie que Sakher Materi avait été élu au Comité central « à l'unanimité » par le Comité de coordination du RCD de la Marsa (banlieue nord de Tunis) et non sur la liste regroupant la centaine de personnalités désignées par le président.

Force est de constater que l'actuel ministre de la Défense nationale et ami du président, Kamel Morjène, 60 ans, ne figure pas dans la composition du Bureau politique, ce qui constitue une surprise. Il n'est que membre du Comité central. Ancien haut-commissaire adjoint de l'ONU pour les réfugiés et ancien représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en République démocratique du Congo, il aurait bénéficié de la sympathie des milieux de l'opposition et de la société civile indépendante, ainsi que celle des Chancelleries occidentales les plus influentes, ce qui lui aurait été préjudiciable.

On trouve dans le nouveau gouvernement, un ancien militant d'un groupement d'extrême gauche, Samir Labidi, 46 ans. Nommé ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique, il a été dans sa jeunesse secrétaire général de l'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET), avant d'être nommé par le Président Ben Ali représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONU à Genève, où il a défendu le dossier des droits de l'homme. On notera également que certains ministres occupant des postes qualifiés de techniques, tels que Afif Chelbi, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des petites et moyennes Entreprises ne figurent dans aucune instance du parti. La presse tunisienne invoque la « séparation effective » entre l'État au RCD pour expliquer cette situation.

Par ailleurs et sans surprise, le chef de l'État a « accepté » d'être le candidat du RCD à l'élection présidentielle d'octobre 2009 pour ce qui doit légalement constituer son cinquième et dernier mandat. L'élection de 2009 n'a pas encore eu lieu, que déjà les conjectures vont bon train à propos des scénarios possibles pour le scrutin présidentiel de 2014.

Avec officiellement plus de 2,2 millions d'adhérents (soit, un adulte sur quatre) et près de 8 700 cellules de base réparties sur l'ensemble du territoire tunisien, avec son imposant siège de 17 étages, symbole de son pouvoir, qui trône au beau milieu de l'avenue Mohammed V de Tunis, le RCD constitue l'épine dorsale du « système Ben Ali ». Ses structures sont partout visibles et actives, mêmes dans les zones les plus reculées du pays. Les cellules du parti contrôlent, scrutent et surveillent la population tunisienne afin de prévenir tous risques de débordements et de contestations. Les moindres gestes et déplacements des principaux opposants et militants des droits de l'Homme sont recensés et consignés par le parti et les services de police. Il semblerait que même les rumeurs et les *nonket* c'est-à-dire les histoires et les plaisanteries qui circulent sur le président et ses proches sont examinées à la loupe. Parallèlement, le RCD organise, de temps à autre, des rencontres entre intellectuels organiques, notamment par le biais des symposiums annuels et d'universités d'été, régionales et nationales. Il développe une action sociale – complétant ou se substituant à celle du gouvernement.

L'omniprésence de ses structures et de ses militants lui donne la possibilité de mobiliser en tout lieu et en tout moment des milliers de personnes et de déployer rapidement un impressionnant appareil de propagande.

On ne peut pas dire que le parti connaisse des débats de fond. La compétition en son sein s'opère en fonction des critères d'allégeance à Ben Ali : il s'agit surtout pour les uns et les autres de s'attirer les bonnes grâces du président afin de progresser dans la hiérarchie de l'appareil du parti. Le RCD se doit d'être toujours disponible pour assurer la pérennité du pouvoir et entretenir le culte de la personnalité de son président.

Mais quand son système de vigilance accuse des déficiences, il n'est pas rare que la police et le cas échéant, l'armée, viennent l'épauler (Cf. les épisodes protestataires du bassin minier de Gafsa).

Bibliographie

- ALLAL Amin, à paraître, « La “reconversion” problématique du bassin minier de Gafsa en Tunisie. réformes néo-libérales, clientélisme et protestation en situation politique autoritaire », *Politique africaine*.
- BECHIR AYARI Michaël, 2009, *S'engager en régime autoritaire. Gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante*, Thèse pour le doctorat en science politique, sous la direction de CAMAU Michel, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III.
- CAMAU Michel, GEISSER Vincent, 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de sciences Po.
- GEISSER Vincent, GOBE Éric, 2007, « Des fissures dans la “Maison Tunisie” ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *L'Année du Maghreb 2005-2006*, Paris, CNRS Éditions, p. 353-414.
- LE SAOUT Didier, « Les émeutes entre exclusion et sentiment d'injustice », in LE SAOUT Didier, ROLLINDE Marguerite, 1999, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Paris, Karthala-Institut Maghreb-Europe, p. 47-65.
- TARROW Sidney, TILLY Charles, 2008, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de Sciences po.

Annexe : Le mouvement social de Gafsa

Textes traduits de l'arabe par Éric Gobe

. Document 1 : Les résultats du concours de la Compagnie des phosphates de Gafsa. La montagne... accouche d'une souris

6 janvier 2008

Après une période de rétention non justifiée, la publication, le samedi 5 janvier, des résultats finals du processus de recrutement d'employés et de cadres à la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) ont déclenché, comme d'habitude, le désespoir des chômeurs de la région et de leurs familles qui doutent depuis longtemps de la transparence et de l'équité du concours. Ils considèrent que le choix porté sur des enfants de familles aisées constitue une grossière injustice eu égard à leur pauvreté. Ils se sont également étonnés de la chute brutale du nombre de postes de cadres à pourvoir qui est passé de 40 à 21. Par conséquent, de tels résultats ne peuvent que susciter colère et indignation.

À Moularès les chômeurs et leur famille sont sortis pour entamer une manifestation qui a duré plusieurs heures durant lesquelles la principale artère de la ville a été bloquée. De même, ils ont interdit l'entrée et la sortie du siège de la CGP de Moularès. Les manifestants ont arboré des slogans comme « le droit à l'emploi est une nécessité », « Avec nous les chômeurs ». La manifestation s'est achevée par un sit-in au lavoir de la CGP qui a duré hier jusqu'à une heure tardive.

Quant à Redeyef, les chômeurs suivants sont en grève de la faim au siège de l'Union locale du travail :

Isam Majdi,

Wahbi bou Aouni

Abdallah Fajraoui

Andeslam Halali

Aujourd'hui 6 janvier, les personnes suivantes ont rejoint le groupe :

Ali Alimi

Fawzi Fajraoui

Ali Fajraoui

Cette grève de la faim se déroule au siège de l'Union locale du travail de Redeyef afin de protester contre les résultats du concours et de revendiquer le droit au travail. Nous, au sein de l'Union des diplômés chômeurs et en tant que Comité régional de défense des diplômés chômeur de Gafsa :

1 - Nous considérons que les protestations populaires qui se sont déroulées à Moularès sont la réponse naturelle à la corruption, au népotisme et à la négation du principe d'égalité des chances qui doit guider le recrutement dans le secteur public.

2 - Nous soutenons la grève de la faim des sept chômeurs de Redeyef et faisons nôtre la question de la privation de leur droit au travail. Nous attribuons aux autorités la responsabilité de la souffrance de milliers de jeunes chômeurs et nous confirmons qu'elles sont incapables de traiter ce dossier et d'ouvrir un dialogue sérieux à son propos, alors que c'est l'unique voie pour sortir d'une impasse sociale dangereuse.

Pour l'Union des diplômés chômeurs à Gafsa

Le comité régional de défense des diplômés chômeurs

Reproduit in *Akbbbar al-Badil*, 13/01/2008, disponible sur le site http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=160#pagination_breves, consulté en mars 2009

. Document 2.

Les participants au sit-in du siège de l'Union locale du travail de Redeyef Communiqué à la population de Redeyef

Peuple de Redeyef

Cela fait plus d'un mois que vos parents chômeurs font un sit-in au siège de l'Union locale du travail. Ils revendiquent un emploi et exigent l'annulation de la liste des recrutés par la CPG, liste issue de la corruption du népotisme et du vol. Pendant ce temps, les autorités locales, régionales et centrales louvoient et tergiversent. Elles menacent parfois, souhaitent souvent, parient sur la lassitude des manifestants et les réduisent au désespoir. Elles s'efforcent d'acheter les consciences des jeunes en révolte, de les séduire avec des promesses illusoires et de l'argent, de les faire douter, de répandre les germes de la division et de jouer sur les sentiments tribaux.

Citoyens

Les habitants de Redeyef ont consenti par le passé d'énormes sacrifices et ne cessent d'en consentir aujourd'hui à travers la bataille pour la liberté et la construction d'une économie nationale à laquelle ils ont participé pendant des années, sans jamais en recueillir les fruits. Les Hommes de cette terre n'ont fait que récolter la pauvreté, le chômage, les maladies professionnelles, les fléaux sociaux, la délinquance, la drogue et l'émigration individuelle et collective.

Hommes libres

À un moment où notre jeunesse souffre du dénuement, de la pauvreté et du chômage, les villes du Sahel voient pousser des usines et établissements qui ne trouvent pas suffisamment de main d'œuvre pour travailler. Notre jeunesse et nos filles sont obligées d'émigrer et, par conséquent, nos familles se disloquent pour partir à la recherche d'un emploi. Où est notre part du développement ? Quelle est notre part de la richesse nationale ? Où est la juste rétribution de notre participation à la construction de la nation et de son économie après plus de 50 ans ?

Est-ce ainsi que sont honorés les petits enfants des martyrs ?

Est-ce ainsi que sont récompensés les enfants des victimes des accidents de travail, des maladies professionnelles dans l'État de droit et de la décentralisation ?

Habitants de Redeyef, en un temps où des ponts, des usines, des ports et des autoroutes sont construits, où les marchés sont ouverts à des marchandises de contrebande tout au long de la côte, vous traquez les moindres litres d'essence, les paquets de thé et de café. Nos villages et nos villes sont inondés ; la circulation s'arrête dès qu'un nuage passager détrempe notre sol. Nous avons seulement notre part d'ordures et de déchets provenant des lavoirs de phosphate. Les déchets produisent au fil des saisons toute sorte d'infections et de maladies ; ils polluent l'eau et l'air.

Jeunesse, pères, mères, frères, sœurs, oncles et tantes, nous vous exhortons à vous placer du côté du droit et à sortir de votre silence. C'est l'avenir de vos enfants, de vos petits-enfants, de vos frères, de vos familles qui se joue. Rejoignez nous, rejoignez les hommes libres au siège de

TC page paire : Larbi Chouikha et Éric Gobe

TC page impaire : La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009

l'Union locale du travail de Redeyef : que disparaisse la liste de la corruption et de la honte ; nous revendiquons pour vos enfants et vos frères leur droit au travail et à la dignité.

Que chute la liste de la honte

Pas de chantiers saisonniers humiliants

Non à de fausses solutions mensongères et illusoire

Non à l'achat des consciences avec de l'argent sale

Non à une sous-traitance qui accroît la richesse des riches au détriment des chômeurs

Oui à un emploi stable qui préserve la dignité

Oui à notre juste part de la richesse nationale

Oui à de véritables projets de développement dans la région

Les participants du sit-in au siège de l'Union locale du travail

Document reproduit in *Al-Badil 'Ajl*, 14 février 2008, lettre d'information du Parti communiste des ouvriers de Tunisie

. Document 3.

Le comité régional de Gafsa de défense des diplômés chômeurs : communiqué Dimanche 13 janvier 2008

Depuis plus d'une semaine se déroulent les protestations des chômeurs et de leurs familles dans la région du bassin minier à la suite de l'annonce, le 5 janvier 2008, des résultats finals du concours de recrutement d'employés et de cadres à la CPG. L'opinion publique est désormais mieux informée des causes de ce mouvement de protestations et de la raison principale de son déclenchement et de sa permanence. Le slogan qui dominait dans ces mouvements tournait autour de la revendication du droit au travail et dénonçait la façon dont celui-ci avait été dénaturé par le népotisme, le favoritisme et la corruption qui ont remplacé la transparence, la justice et l'égalité des chances. L'augmentation des taux de chômage dans la région, les recrutements provocateurs, la flambée des prix, la pauvreté et la misère transforment tout naturellement des mouvements de chômeurs en mouvements populaires qui poussent tous les secteurs de la société à exprimer leur solidarité envers ceux qui les conduisent. Si nous avons plus d'une fois fait porter au pouvoir et à ses choix la responsabilité de la situation humiliante des chômeurs, les derniers événements confirment la justesse de nos analyses. Mais nous en faisons également porter une grande part de responsabilité aux autorités régionales qui se sont tues pendant les dix dernières années à propos de la façon dont était traité le dossier du chômage. En effet, elles ont fermé les yeux sur les abus grossiers commis en la matière. On citera, plus particulièrement, les pratiques du directeur régional de l'enseignement. De même que les manipulations des résultats ont abouti à des recrutements opérés en fonction des allégeances. Par ailleurs, le recours de plus en plus important aux forces de l'ordre pour traiter la question du chômage a contribué à aggraver la situation. L'usage de la torture n'a pas affaibli la volonté des chômeurs de revendiquer leur droit légitime au travail. Il est important pour le Comité régional de défense des diplômés chômeurs de Gafsa :

- d'exprimer à nouveau son soutien à l'égard de tous les mouvements de protestation et, en particulier, de celui des chômeurs. Nous les considérons comme des réponses réalistes et civilisées vis-à-vis de l'aggravation de la crise de l'emploi ;

TC page paire : Larbi Chouikha et Éric Gobe

TC page impaire : La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009

- d'attacher de la valeur à l'accord conclu à Redeyef avec les grévistes de la faim. Nous faisons référence à l'ampleur de la solidarité rencontrée par les grévistes, notamment de la part des syndicats de base de la ville ;
- d'exiger la mise en œuvre d'une enquête indépendante et transparente pour désigner tous ceux qui sont responsables à un niveau national ou régional de la manipulation des résultats du concours.

De même, nous demandons de nouveau aux autorités de faire participer les acteurs de la société civile à la gestion du dossier de l'emploi et d'éviter de le traiter sur un mode sécuritaire avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

Le comité régional de défense des diplômés chômeurs de Gafsa

La coordinatrice : Afef Bennaceur

Reproduit in *Akbbbar al-Badil*, 13/01/2008, disponible sur le site http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=160#pagination_breves, consulté en mars 2009

. Document 4.

Les revendications des diplômés du supérieur de Moularès

Jeudi 14 février 2008

- Créer un groupe d'administrations publiques à Moularès – un bureau de l'emploi local – une branche de la Caisse nationale de sécurité sociale – une branche de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) et de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE) – rouvrir la succursale de la Société tunisienne de banque (STB). Il est nécessaire que ces divers établissements recrutent les diplômés du supérieur de la délégation de Moularès.
- Embaucher les diplômés chômeurs de la délégation de Moularès dans les administrations publiques existantes (la délégation, l'association locale de développement, la municipalité, l'administration des forêts, les maisons de la culture et de la jeunesse).
- Recruter un groupe de diplômés chômeurs du supérieur de Moularès comme maîtres-auxiliaires.
- Recruter les diplômés chômeurs du supérieur pour les remplacements dans les écoles primaires en fonction de critères transparents. Le ministère de l'Éducation et de la Formation a recruté en 2008 1 700 enseignants.
- Recruter les diplômés du supérieur chômeurs de Moularès pour des postes de surveillants.
- Recruter des diplômés du supérieur chômeurs de Moularès dans les institutions universitaires de Gafsa (employer des assistants de gestion en s'appuyant sur les instruments du fonds de l'emploi 21/21).
- Recruter des diplômés du supérieur chômeurs de Moularès comme assistants de laboratoire dans les établissements à caractère éducatif.
- Réactiver le rôle de la CPG dans l'embauche de diplômés du supérieur chômeurs
- Offrir la possibilité aux diplômés du supérieur de Moularès de bénéficier du système de quota en vigueur au sein de la CPG, ainsi que des prêts fournis par la Banque tunisienne de développement pour financer des projets.
- Soutenir ceux qui travaillent à leur compte et les aider à dépasser les difficultés financières.
- Faciliter l'accès aux propositions d'emplois à l'étranger pour les diplômés du supérieur
- Appliquer la décision présidentielle d'attribuer 573 emplois stables aux diplômés du supérieur de la région puisque la délégation de Moularès est une priorité en cette matière.

TC page paire : Larbi Chouikha et Éric Gobe

TC page impaire : La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009

- Appliquer les décisions présidentielles d'implantation de grands projets dans la région et impulser l'investissement privé pour créer ces projets (usine de ciment, usine de câblage, usine textile, etc.).

Nous, diplômés du supérieur de la délégation de Moularès, nous présentons ces revendications et nous signalons notre attachement à la nécessité de les prendre en compte sérieusement, tout comme nous demandons que des garanties réelles soient données dans la mesure où nos expériences précédentes ont confirmé le caractère peu sincère des promesses des autorités. Nous confirmons également la nécessité de créer un comité de suivi et d'évaluation constitué de personnalités honnêtes afin de superviser la mise en œuvre de ces revendications.

Le comité local de défense des diplômés chômeurs de Moularès

Reproduit in *Akbbbar al-Badil*, disponible sur le site http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=140#pagination_breves, consulté en mars 2009

. Document 5.

Union régionale du travail de Gafsa

19 février 2008

Du bureau exécutif de l'Union régionale du travail de Gafsa au frère Adnane Hajji, secrétaire général du syndicat de base de l'enseignement primaire de Redeyef, membre de l'Union locale de Redeyef

Objet : arrêt de l'activité syndicale

En vertu des rapports décrivant tes irrégularités répétées et ton non-respect des statuts de l'UGTT, nous sommes au regret de t'informer que nous avons décidé l'arrêt des tes activités syndicales en attendant de compléter les procédures juridiques.

Pour le bureau exécutif régional

Le secrétaire général

Amara Abbassi

Reproduit in *Al-Badil 'Ajl*, 21 février 2008, lettre d'information du Parti communiste des ouvriers de Tunisie

. Document 6.

Le comité national de soutien aux habitants du bassin minier : informations

Dimanche 13 avril 2008

Des mouvements de protestations de jeunes à Redeyef et Moularès

Des escarmouches entre forces de l'ordre et jeunes manifestants chômeurs se sont produites le samedi 12 avril au soir à la suite de la visite du secrétaire général du RCD aux délégations de Redeyef et de Moularès. Les jeunes lui ont jeté à la figure leur droit au travail, tandis que les forces de police faisaient mouvement pour empêcher le déroulement de la manifestation.

TC page paire : Larbi Chouikha et Éric Gobe

TC page impaire : La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009

Le Comité a renouvelé son appel aux autorités à résoudre les problèmes de développement dans le bassin minier et à mettre en place des solutions rapides face à la difficile question du chômage. Le Comité confirme que le seul moyen de calmer la situation et de sortir de la crise actuelle est la conduite d'un dialogue sérieux avec les représentants des citoyens participants aux mouvements de protestation.

Journée nationale de soutien aux habitants du bassin minier

En coordination avec le comité national de soutien au bassin minier, s'est tenue, le dimanche 13 avril au siège du PDP de Sfax, une journée nationale de soutien à laquelle ont assisté de nombreuses figures syndicales, politiques et des droits de l'Homme du Sud tunisien. Il a été proposé de faire du 1^{er} mai 2008 une « journée de solidarité avec le bassin minier ».

De même, une réunion s'est tenue au siège de Monastir du Mouvement Ettajdid avec le même objectif. Des politiques, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'Homme de Monastir, de Sousse, de Kairouan et de Mahdia étaient présents. Ils ont discuté pendant cette réunion avec le Comité national des derniers développements dans le bassin minier et des moyens de dynamiser le soutien à apporter aux mouvements. Une vidéo retraçant les mouvements des deux derniers mois a été projetée.

Un soutien de l'étranger

Le samedi 12 avril a été organisé à Nantes une marche regroupant des centaines d'immigrés originaires de Redeyef, ainsi que des organisations des droits de l'Homme telles que la FTCCR, la Ligue des droits de l'Homme et les représentants des partis politiques tunisiens en émigration... Elle s'est déroulée de 15h30 jusqu'aux environs de 18h et des slogans appelant à la solidarité avec les revendications des habitants du bassin minier et contre l'intervention des forces de l'ordre ont été mis en avant.

Une jeunesse otage des arrestations à M'dhila

Messieurs Maher Maamariya, Ramzi HENCHRI, Akram Khiari, Kamel Khiari et Ramzi Souihi, tous chômeurs sont en état d'arrestation depuis le 28 mars 2008. Ils sont accusés de constitution d'une entente en vue de porter atteinte aux biens publics et privés et d'avoir déposé sur la voie de chemin de fer des objets susceptibles de faire dérailler les trains.

Cette campagne d'arrestation s'est déroulée durant les derniers mouvements de protestation connus par la majeure partie du bassin minier.

Le Comité national de soutien aux habitants du bassin minier

Messoud Romdhani

Reproduit in *Akbbar al-Badil*, disponible sur le site http://www.albadil.org/spip.php?page=breves&debut_breves=120#pagination_breves, consulté en mars 2009